

Séance de la matinée du 3 mars 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 3 mars 2020 à 9 h
Au moyen de la visioconférence webdiffusée
à partir du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 3 MARS 2020
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES

M. MARC NANTEL (DM37) 4
M. MICHEL PICARD (DM42)..... 14
Mme JULIETTE MOUSSEAU et M. JOSEPH RONDEAU (DM71)..... 23
Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS (DM53)..... 31

COMITÉ CITOYEN DE PROTECTION DE L'ESKER
M. Rodrigue Turgeon (DM102)..... 41

DISCOURS DE FERMETURE 50

AJOURNEMENT

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

**SÉANCE DU 3 MARS 2020
SÉANCE DE LA MATINÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance supplémentaire de présentation des mémoires à distance dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

10 Je me présente, Julie Forget, je suis vice-présidente et membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette.

15 Cette commission est composée de Jacques Locat et de moi-même. Nous échangerons au besoin avec les participants qui ont décidé de présenter leur mémoire et leur opinion verbale aujourd'hui pour clarifier certaines idées de l'opinion présentée.

20 L'équipe de la commission présente avec nous aujourd'hui est formée de Julie Crochetière et Stephan Demers, analystes, ainsi que William Rioux-Ouellet, analyste stagiaire. L'équipe de la commission compte aussi sur le soutien d'Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, de Julie Olivier, conseillère aux communications, d'Éric Côté, agent de secrétariat et de Raphaël Sioui, technicien en informatique.

25 Tous les propos de cette séance seront enregistrés et retranscrits à distance par Yolande Teasdale, sténographe officielle. C'est pourquoi il est important de bien s'identifier avant de vous exprimer. La transcription de la séance de ce matin sera accessible par Internet dans une semaine environ, dans les centres de consultation et également dans le site Web du BAPE.

30 Nous avons tenu donc les 14, 15 et 16 janvier derniers les rencontres préparatoires, notamment une à l'intention du public. Ensuite, nous avons tenu les 28, 29 et 30 janvier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Et nous avons tenu la semaine dernière, soit les 25 et 26 février derniers à Saint-Michel-des-Saints, la deuxième partie de l'audience publique pour recevoir les opinions, suggestions et préoccupations des citoyens et organismes au sujet du projet minier Matawinie.

40 Nous abordons donc ce matin une séance supplémentaire pour cette deuxième partie de l'audience publique pour ceux qui ne pouvaient être présents à Saint-Michel-des-Saints. Nous sommes toujours en dialogue en ce qui concerne la séance supplémentaire de Manawan.

45 Je vous rappelle qu'au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à suivre les séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Le cas échéant, ils peuvent vouloir rectifier des faits à la fin des séances ou par écrit. Je vous expliquerai un peu plus tard en quoi consiste ce droit de rectification.

50 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE.

55 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect à la vie privée des personnes. Et certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

60 Veuillez noter que la page Facebook du BAPE vise à informer les citoyens sur les activités de l'organisme, les différentes étapes franchies par nos commissions en cours et à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

65 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes et pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission. Vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel suivante : mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca, pour obtenir de l'information sur le mandat et son déroulement.

70 Avant d'entendre le premier intervenant, je tiens à vous rappeler que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera par la suite avec les présentateurs des mémoires afin de préciser leur point de vue.

75 Nous vous soulignons aussi que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation, jusqu'au jeudi 5 mars prochain, que vous pouvez faire par courriel.

Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse

80 référence ou une citation erronée et non à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse et d'une opinion.

85 À la suite de cette deuxième partie de l'audience, la commission poursuivra son enquête. Durant cette période, des questions supplémentaires de la commission pourraient être envoyées aux personnes-ressources concernées et à l'initiateur de projet. Vous pouvez donc suivre nos travaux et les réponses obtenues pourront être consultées par Internet, dans les centres de consultation et dans le site du BAPE.

90 La commission rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

95 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 26 mai 2020. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

100 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est avec l'éclairage de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

105 Nous vous rappelons que votre rôle aujourd'hui est de présenter vos opinions et, par la suite, de suivre l'évolution du dossier.

Il s'agira de vous tenir informés à travers les échanges de la commission avec les personnes-ressources et l'initiateur, de lire le rapport du BAPE et ensuite de lire le décret du Conseil des ministres.

110 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et accessible. Il s'agira de suivre nos différents canaux d'information, dont notre compte Facebook et Twitter.

115 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ne sera accepté durant cette séance.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MARC NANTEL

120

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant notre premier participant, monsieur Marc Nantel. Bonjour!

125

M. MARC NANTEL :

Bonjour!

130

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

135

M. MARC NANTEL :

Oui, d'accord. J'imagine que vous avez lu le rapport, donc je vais essayer d'être succinct. Alors, juste pour vous dire que, bon, je suis Marc Nantel, je suis porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue. C'est un organisme qui est en fonction depuis cinq ans pour défendre les citoyens pour les problèmes causés par les entreprises minières puis l'expérience que je vais utiliser aujourd'hui, c'est l'expérience avec Canadian Malartic où j'étais conseiller des citoyens qui ont fait un recours collectif contre la compagnie.

140

Alors, une mine à ciel ouvert, c'est la grande mode qui s'en vient parce que c'est une façon assez économique pour exploiter des gisements en surface et ça cause un sérieux problème au niveau des citoyens qui vivent dans les régions autour des mines à ciel ouvert. Donc, pour nous, la *Loi sur les mines*, actuellement, n'est vraiment pas faite de façon à... elle n'est pas adaptée pour des citoyens qui demeurent dans un entourage d'une mine à ciel ouvert.

145

C'est très documenté du côté des effets que ça l'a sur une population, du côté des changements qui se passent au niveau visuel puis au niveau des bruits. On appelle ça la « solstalgie ». C'est un stress qui est développé chez certains citoyens, des gens qui sont plus sensibles, qui ont des difficultés peut-être plus que d'autres à gérer les changements visuels puis les changements auditifs sonores et puis les poussières.

150

Alors, ces gens-là actuellement avec la *Loi des mines* et avec les outils qui sont donnés, ils ne sont pas du tout protégés par rapport à ça. On les traite comme des simples citoyens et on traite les minières comme des simples citoyens, donc les conflits qu'il y a entre un individu puis une compagnie, à ce moment-là, il n'y a personne qui vient en support pour les aider.

155

160 Alors, c'est pour ça que des groupes comme le nôtre, actuellement, sont formés. L'expérience qu'on a développée, c'est une expérience de travail que moi j'ai eu pendant toute ma vie, et les gens avec qui j'ai... c'est la même chose. Alors, c'est des groupes comme nous de citoyens qui sont obligés de venir puis d'essayer de créer un climat où est-ce que ces citoyens-là peuvent être défendus.

165 Alors, l'intention de la présentation du mémoire, c'est d'essayer de voir si vous pouvez influencer le gouvernement, parce que ce n'est pas les entreprises, on ne veut absolument pas fonctionner avec la bonne volonté des entreprises et du bon citoyen corporatif. On a l'expérience qui montre que c'est inutile, ça ne donne rien. Il faut avoir des outils pour permettre au citoyen de pouvoir se défendre et puis je vous dirais que ça risquerait, avec les propositions qu'on fait, de donner une dynamique qui permette de, justement, d'avoir un voisinage beaucoup plus serein.

175 Alors donc, c'est un peu le portrait au niveau de la *Loi des mines*, puis comme je vous disais, c'est les sensibilités des gens qui sont différentes. Alors, ceux qui sont dans un... puis vous savez que le projet comme tel est dans le haut d'une montagne et puis pour connaître le processus au niveau environnemental, les sons sont propagés de beaucoup plus loin, les vibrations sont beaucoup plus fortes, l'écho y est beaucoup plus grand. Ce n'est pas juste une question de dire que ça va dans une seule direction, il y a tous les effets échos qui vont venir.

180 Alors, il y a des citoyens qui sont beaucoup plus sensibles. Alors, quand je parle de plus sensibles, des citoyens, c'est des gens qui sont âgés, des gens qui peuvent souffrir de maladies au niveau des neurones. Je pense à la fibromyalgie, je pense à la sclérose en plaques, il y a des gens qui, carrément, ont des sensibilités beaucoup plus grandes que d'autres au niveau des vibrations, des sons.

185 Alors, donc, c'est un phénomène qui arrive à exacerber certains citoyens et puis quand arrive le contact citoyen-minière pour essayer de régler le problème, ça crée beaucoup plus d'agressivité et puis, à un moment donné, ce qui se produit, c'est que la compagnie, je dirais, elle est complètement dépassée et puis elle ignore les citoyens.

190 Dans les recommandations qu'on fait donc entre autres, c'est de... excusez, je vais revenir en arrière. Donc, on a des recommandations qu'au niveau de la santé publique, qu'il y ait une offre de service qui est donnée directement aux citoyens. Je vous dirais qu'actuellement, au niveau de la santé publique, ils n'ont pas du tout les outils au Québec pour pouvoir aider les citoyens qui sont dans une situation pareille.

195 Pour l'avoir vécu à Malartic, là, ce qui se produit au bout de la ligne, c'est qu'on met un travailleur social et puis le travailleur social n'a absolument aucun moyen puis je vous dirais que l'expérience nous démontre une chose, c'est que rendu à un certain point critique, on dit aux

200 citoyens : écoutez, c'est votre santé, débarrassez-vous de votre maison puis déménagez. Alors donc, on devrait avoir un système beaucoup plus aidant que celui qu'il y a actuellement.

205 Que les normes puis les règlements soient plus adaptés. Donc, le fait de créer des mines à ciel ouvert dans un rayon de cinq kilomètres, c'est une source de problème. Il n'y a pas de... je vous dirais, même le meilleur des entrepreneurs va vous avouer qu'il y a des problèmes qui vont avoir lieu au niveau des changements de la vie des gens et puis ils ne peuvent pas faire autrement. Écoutez, là, on parle de milliers de tonnes puis on parle de transport, de transformation, de dynamitage.

210 Alors, donc, quel que soit le discours rassurant, je vous dirai que l'expérience qu'on en a est vraiment tout à fait dans le sens contraire, ils ne sont pas capables d'en arriver à régler le problème.

215 Au niveau des recommandations 3, 4, 5 et 6, c'est que le complexe soit doté d'appareils pouvant mesurer en continu le bruit, les poussières et les vibrations. Actuellement, dans l'expérience qui a été développée par la minière, c'est qu'ils ont pris des mesures qui n'étaient pas en continu dans les sept premières années. C'était des mesures qui étaient prises pendant une semaine à un endroit, pendant une autre semaine dans un autre endroit puis pendant une autre semaine dans un autre endroit puis la quatrième semaine, ils avaient congé pour compiler les données. Donc, il n'y avait pas de mesures en continu pour ces éléments-là.

220 Alors, ce qu'on recommande c'est que dans un projet comme ça, ça soit en continu puis que les citoyens puissent, sur leur ordinateur, puissent aller voir au niveau d'une page qui dit : bien, voici, ce que vous avez entendu, c'était de tant de décibels, c'était tant de poussière. Alors, ça permet de pouvoir aider le citoyen, de juger si ce qu'il a entendu était vraiment à la hauteur de ce que lui aurait senti.

230 Il y a des éléments peut-être plus techniques, là, où est-ce que la *Loi des mines* permet d'avoir ce qu'on appelle un 12,7 microsecondes dans un kilomètre. Cette mesure-là est balisée de façon à protéger les infrastructures industrielles et non pas des infrastructures des domiciles, des maisons. Alors, les bris de solages, les bris de ces éléments-là, c'est actuellement un problème majeur et puis la compagnie s'en lave les mains en disant : je suis dans les normes, ce n'est pas de ma faute si votre maison a été construite dans les années 60, il n'y avait pas les mêmes normes qu'aujourd'hui. Une maison qui serait construite en 2020 pourrait subir 12,7 microsecondes – ce qu'on met en doute, d'ailleurs.

235 Que toutes pertes de taxes à Saint-Michel-des-Saints soient compensées. Je vous dirais que le gros problème, quand on arrive pour une entreprise minière, de prouver qu'il y a une diminution des valeurs des domiciles, c'est elle qui fait faire les travaux, c'est elle qui fait faire les

240 analyses et c'est vraiment toujours le même résultat au bout de la ligne, c'est de dire qu'on ne constate pas qu'il y a une diminution des valeurs des maisons.

245 Mais je vous dirais que l'étude qui nous a été présentée, c'est vraiment assez particulier. Donc, on demande au gouvernement d'établir tout de suite des normes qui disent : bon, bien, voici, vous êtes dans un rayon de tant de kilomètres et il va y avoir des effets sur les valeurs des propriétés, on devra à ce moment-là diminuer les valeurs et les compenser.

250 Il y a un autre élément qui, ça, a été vécu, c'est qu'un bon entrepreneur, quand il arrive puis qu'il sent que les normes ne sont pas respectées, il arrête de faire son fonctionnement. Un autre entrepreneur qui va venir, lui, il va faire comme si de rien n'était puis il va continuer de faire ses... de produire les inconvénients puis quand je parle d'inconvénients, c'est le bruit, poussière et vibrations, et il va s'en tenir à ce qu'il y ait des avis de non-conformité et puis nous, ce qu'on dit, c'est que ça devrait être obligatoire. Dès qu'il y a un dépassement, tant de dépassement dans l'espace d'une heure, on doit arrêter. Alors, donc, le gouvernement devrait légiférer de ce côté-là.

255 Vous allez peut-être me dire : oui, mais Monsieur Nantel, il y a une possibilité de faire des plaintes. Alors, la gestion des plaintes est remise, en Abitibi-Témiscamingue, a passé entre les mains du gouvernement, au niveau du ministère, ensuite est retombée dans les mains de l'entrepris, c'est revenu... alors, ça a été un ping-pong. Actuellement, c'est les entreprises qui gèrent.

260 Alors, une entreprise qui gère les plaintes, vous comprendrez que c'est considéré comme étant du service à la clientèle, la clientèle étant les gens qui demeurent autour. Et puis quand on est dans un milieu où est-ce qu'il y a énormément de perturbations, les plaintes sont très grandes. Alors, ce que ça fait c'est qu'au bout de la ligne – je dis toujours, quand on crie au loup sans arrêt, à un moment donné, on n'écoute plus. Alors, c'est ce qui se produit au niveau des gestions des plaintes. Les entreprises n'écoutent plus, surtout les citoyens les plus sensibles, et puis on les met de côté, puis on les traite comme étant des citoyens qui sont indésirables.

270 Alors, ça, ça devient quelque chose d'assez difficile dans l'affaire et ça crée un climat vraiment malsain. Puis je vous dirais que malheureusement, le REVIMAT, c'est pour nous un des gros problèmes de gestion; c'est les crises, c'est les coups de téléphone, les pleurs, les larmes, parce qu'il n'y a pas d'écoute qui se fait du côté des entreprises.

275 Il y a le fameux comité de suivi, qui est le comité qui a été mis en branle par le gouvernement pour permettre un dialogue avec les citoyens. Force est de constater que la formule qui est utilisée, c'est que c'est la compagnie qui a le rôle de choisir les gens qui sont sur le comité, c'est elle qui dirige toute l'animation, elle engage des firmes comme Transfert Environnement, ADN qui sont des firmes spécialisées pour essayer de calmer le jeu entre les

280 citoyens, mais je vous dirais que c'est surtout, un comité de suivi est surtout un comité qui permet de faire la promotion de la compagnie.

285 Alors, ce n'est vraiment pas un outil pour le citoyen même, seul, pour venir se défendre. Quand il se présente devant le comité de suivi, soit qu'on l'écoute poliment puis ça reste là ou, au pire, même que j'ai vu, c'est que le comité de suivi prend fait et geste par rapport au citoyen et devient celui qui décide au lieu de l'entreprise minière.

290 Alors, donc, ce n'est pas un outil que nous on a vu qui aidait dans les relations. Donc, dans notre recommandation, c'est qu'on doit créer un comité – puis ça, je pense que dans la recommandation que nous on souligne, la plus forte, là – c'est qu'il doit y avoir un comité indépendant, protecteur du citoyen puis qui n'a pas seulement une écoute, mais qui a un pouvoir légal d'imposer soit des correctifs ou d'imposer des pénalités.

295 Il doit y avoir un ombudsman ou quelque chose qui fait que c'est le citoyen. Parce qu'actuellement, oubliez les élus. Les élus, c'est des gens qui s'en lavent les mains parce qu'ils disent que c'est un différend entre deux citoyens, moi, je ne veux rien savoir. Du côté légal, oubliez ça. C'est actuellement seulement les Petites créances avec 15 000 \$. Quand on a des solages qui coûtent 30 000 \$ - 35 000 \$, c'est des pertes automatiquement pour les citoyens.

300 Ce que je vous dis là, j'ai accompagné des gens en cour aux Petites créances. Les résultats au bout de la ligne, c'est que les citoyens sont lésés parce que les pénalités ne sont pas assez grandes pour ce qui est fait. Et il y a les fameux recours collectifs. Celui qu'on a vécu puis qui a duré cinq ans puis qui a fini par déboucher à une entente hors cour et puis qui a finalement permis d'avoir toute la dynamique de compensation que la minière a apportée.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste vous rappeler qu'il vous reste deux minutes, Monsieur Nantel.

310 **M. MARC NANTEL :**

Oui, je le sais et je suis désolé. Donc, les avis de non-conformité, je vous dirais que ce sont des moyens utilisés par le gouvernement pour essayer de forcer, mais dans les faits, c'est 5 000 \$ d'amendes qui sont données dans la plupart des cas. C'est répété, ça peut durer, là, 18 mois avant qu'on donne une amende puis c'est contesté en cour. Alors, donc, ce n'est pas une façon d'aider les citoyens.

315 Donc, les citoyens actuellement à Saint-Michel-des-Saints ont peur qu'il y ait un changement d'opération. Or, le gouvernement doit exiger de la compagnie d'avoir des scénarios

320 qui disent que, bon, si le graphite monte, double ou triple et tout ça, quels sont les changements
qui vont venir. Parce qu'on sait très bien qu'une compagnie, c'est là pour faire du profit. Alors, ce
n'est pas vrai quand on dit que ça va être un nouveau BAPE qui va régler le problème si jamais
les opérations augmentent.

325 Un nouveau BAPE n'a pas la même teneur que le premier puis les obligations à prouver
sont moins grandes. Donc, le gouvernement doit exiger des scénarios beaucoup plus grands que
ceux qui sont actuellement.

330 Et je vous dirais, étant donné qu'il ne me reste que juste une minute, tout l'aspect financier
actuellement des présentations, des développements, néglige des pans complets, là, à savoir les
pertes au niveau des infrastructures, les pertes au niveau des habitations, les pertes au niveau de
la jouissance de la région, les pertes économiques pour une région qui est touristique.

335 Il y a tout l'aspect des abris fiscaux, les paradis fiscaux, et tout ça n'est jamais compté dans
le portrait global au niveau du Québec et le gouvernement laisse faire et puis nous on dit, bien, il
devrait y avoir des mesures beaucoup plus grandes par rapport à ça.

Donc, vous avez de toute façon notre rapport puis je vous laisse me poser des questions si
vous en avez.

340 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre mémoire ainsi que votre présentation verbale. Moi, j'ai quelques
questions. Donc, à votre recommandation numéro 1 au sujet de la santé publique, en réalité,
j'aurais aimé ça en savoir un peu plus.

345 Donc, à quel moment vous pensez que la Direction de la santé publique devrait être
impliquée et quel rôle elle devrait jouer. Est-ce que dans les projets sur lesquels vous basez votre
expérience, la Direction de santé publique avait été interpellée dès le moment de l'étude d'impact?
Donc, un peu plus connaître le cycle de l'implication de la santé publique que vous suggérez,
350 finalement.

M. MARC NANTEL :

355 En fait, ce qui est arrivé dans le cas que je vous parle, c'est que ça a pris un certain temps
avant que la Santé publique s'implique, là. C'est qu'on a laissé les citoyens essayer de se
dépêtrer par rapport à l'entreprise. Il y a des dépôts énormes au niveau des poussières qui se
faisaient, et qui se font encore sur les terrains, avec certains éléments chimiques qu'il y a

l'intérieur qui ont fait qu'à un moment donné, la Santé publique n'a pas pu faire autrement que d'essayer de venir voir qu'est-ce qui en était des impacts.

360

Le gros problème au niveau de la Santé publique par rapport à des rejets, le bruit, tout ça, c'est qu'ils ne sont pas capables de faire des études qui permettent, des études de biosurveillance valables parce qu'on dit que le bassin de la population n'est jamais assez grand pour pouvoir établir s'il y a des problèmes au niveau de l'emphysème, au niveau des gens qui sont allergiques et tout ça.

365

Alors donc, la Santé publique est venue, elle a essayé de créer une certaine recherche pour pouvoir aider, mais au bout de la ligne, ils ont frappé un mur. Ça fait qu'après ça, ils ont essayé de faire une analyse sur l'impact au niveau social. Le stress posé sur les gens. Ils ont déposé au BAPE, au deuxième BAPE du Bureau d'audiences publiques, leur étude et puis, finalement, au bout de la ligne, le gouvernement leur a dit de mettre fin à toutes les études et puis de trouver une solution qui était... pour eux autres, la seule qu'il pouvait avoir avec le financement qu'il y avait, c'était de mettre un travailleur social pour aider, ce qui n'a vraiment rien donné.

370

375

Donc, l'objectif...

LA PRÉSIDENTE :

Et puis d'un point de vue plus individuel du monde, parce que dans le fond, ça, c'est peut-être parce qu'ils veulent faire des liens cause à effet, effectivement, là, dans une population donnée, mais vous parliez par exemple des populations plus vulnérables, donc quelqu'un qui aurait une condition d'asthme, qu'est-ce que vous recommanderiez comme type d'implication de la santé, d'anticiper les...

380

385

M. MARC NANTEL :

Mais en fait, ce qu'on s'attendrait, c'est qu'au niveau de la Santé publique, c'est qu'ils soient beaucoup plus affirmatifs, à savoir qu'une personne qui... là, c'est des cas que je vous dis qui sont réels. Des cas d'emphysème, de gens cardiaques, de tumeurs au cerveau, des choses de même, il faudrait que la Santé publique puisse arriver puis dire : écoutez, là, pour telle personne, sa condition physique ne lui permet pas d'endurer des perturbations qu'il est en train de subir. On demande, on exige que la minière rachète la maison de cette personne-là au prix du coût de déménagement, et puis que ce soit une décision de santé publique. On ne peut pas permettre, là, puis on n'a pas à attendre des preuves scientifiques. On est comme au niveau de la santé publique.

390

395

C'est dans ce genre-là de décision...

LA PRÉSIDENTE :

400 Oui, je comprends.

M. MARC NANTEL :

405 ... on s'attend que la Santé publique puisse arriver puis être plus affirmative.

LA PRÉSIDENTE :

410 Puis mon autre question était au niveau des compensations. Donc, on comprend que vous demandez un cadre plus précis, plus légal, même, donc pour établir les balises, là, pour chaque projet. Vous mentionnez donc deux kilomètres, cinq kilomètres, je ne sais pas si – j'ai vu dans le rapport les deux rayons – je ne sais pas si c'est une règle que vous voulez... en fait, c'est juste de préciser ce rayon-là.

M. MARC NANTEL :

415 En fait, oui. En fait, le rayon qu'on a d'établi, ça dépend de la... je n'ai peut-être pas assez nuancé dans le rapport, là, il y a un rayon de deux kilomètres qui est pour nous déjà un rayon qu'on peut considérer. Passer deux kilomètres, les impacts sont moins grands, donc il y a peut-être là des éléments qui pourraient être moins exigeants au niveau des compensations. Mais ça dépend beaucoup, beaucoup du sous-sol, de l'endroit où ça se situe. Alors donc, il y a comme un barème...

LA PRÉSIDENTE :

425 Mais vous faites référence donc à une zone beaucoup plus affectée par les nuisances de proximité puis une autre zone qui est affectée par des nuisances, pas au même niveau, mais quand même une forme de nuisance qui peut créer de l'anxiété ou, je ne sais pas, de l'insatisfaction.

M. MARC NANTEL :

430 Ou aussi, ce qu'on appelle – bien, il y a ça, là, qui est beaucoup, beaucoup notre priorité, mais il y a aussi l'histoire de vous êtes dans une zone habitable puis il y a des effets par rapport à l'attractivité des gens qui vont aller vivre là.

435 Juste pour vous donner une idée, un exemple : Canadian Malartic actuellement ont acheté 40 maisons pour pouvoir permettre aux gens de déménager, dans le rayon où est-ce qu'ils se

440 situent, donc c'est un rayon quand même assez court, en dedans de 800 mètres, et puis c'est quand même sur un bassin d'à peu près 300 maisons puis là, actuellement, je sais qu'il y a une panique parce que la règle de rachat se termine au mois d'août, mais c'est en train de se vider, là.

445 Puis à ce moment-là, dans les compensations au niveau des villes, c'est, comme je vous disais, c'était par rapport à la valeur de l'endroit où est-ce qu'on vit. Et puis la ville autour va subir une perte, ça va peut-être être plus beau, parce qu'il va y avoir des plus beaux trottoirs, là, mais je vais vous dire que pourquoi aller vivre à Saint-Michel quand on peut vivre un petit peu plus loin puis ne pas avoir les inconvénients?

LA PRÉSIDENTE :

450 Avez-vous des exemples de l'Abitibi en termes d'acquisition de propriétés ou encore de garanties de valeur de revente de la propriété quand un citoyen veut s'en prévaloir? Avez-vous un exemple ou quelques exemples que vous avez trouvé plus gagnants que d'autres comme formule avec votre expérience?

455 **M. MARC NANTEL :**

Bien, actuellement, la première formule qui avait été... écoutez, c'est quand même une question assez complexe. Je vous dirais qu'il y a eu une période où il y a eu des acquisitions par le fait qu'on a exproprié les gens. Il y a eu une période où il y a eu de l'abus, c'était du gré à gré, et puis il y a des gens, je vous dirais, ont vendu des maisons 60 000 \$, à 60 000 \$ - 70 000 \$.

465 On parle d'à peu près une centaine de propriétaires qui se sont fait avoir. Quand on est arrivés, nous, on est arrivés puis on les a protégés – puis quand je dis « nous », c'est le Comité de citoyens de Malartic, j'en étais du groupe – et puis on a fait des représentations légales, et là, les maisons ont commencé à être compensées. Puis on parlait, là, des maisons qui se sont vendues autour de 180 000 \$, 200 000 \$, 220 000 \$ pour pouvoir permettre aux gens de s'en aller. Alors, vous voyez, la marge était énorme.

470 Là, où il y a eu une solution présentée dans le Guide de compensation de la minière, c'est qu'on rachète au prix du marché. Alors, vous comprendrez que quand vous êtes à 300 mètres du trou, le marché fait que votre maison ne vaut pas tellement cher. Alors, il y a des maisons qui se sont vendues, là... puis de la façon qu'ils s'y prennent, c'est qu'il y a deux évaluations qui sont faites : une qui vient de la minière et une qui vient de la personne qui vend, et ils font une moyenne entre les deux. Alors, ça donne des maisons qui se sont vendues autour de 125 000 \$ - 130 000 \$.

480 Alors, le problème c'est que dans la région actuellement il y a boom minier, puis des maisons en bas de 225 000 \$, il n'y en a pas. Alors, c'est des gens qui sont obligés de déménager à 100-150 kilomètres pour avoir le même prix. Alors, ils ne le font pas parce qu'ils travaillent en région. Alors donc, les compensations ne sont pas suffisantes puis je vous dirais que c'est pour ça qu'on demande, le gouvernement devrait avoir une mesure avec une évaluation des propriétés et l'évaluation est non pas en fonction de la valeur, mais en fonction de ce que ça coûte, déménager, pour des propriétés égales. C'est celle que nous on favorise.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

490 Parfait, merci beaucoup. Puis le comité, donc votre recommandation d'un comité indépendant qui jouerait le rôle de protecteur du citoyen, faites juste nous dire qui serait dans le comité. Est-ce que ce serait le comité qui ferait le règlement de conflits entre un citoyen et l'entreprise? Ce serait quoi, son mandat, juste nous préciser un petit peu plus votre recommandation.

M. MARC NANTEL :

495 En fait, la recommandation est provinciale. Ce n'est pas quelque chose qui est nécessairement local, ça fait qu'on s'attendrait à avoir peut-être un bureau spécifique, un genre de protecteur de citoyens, un ombudsman ou quelque chose, qui est nommé par la Chambre de l'Assemblée nationale, voté par les députés, des gens qui sont des représentants là-dessus, qui sont indépendants, avec des règles qui seraient établies d'avance, qui disent qu'un citoyen qui subit des préjudices, à ce moment-là puisse être accompagné pour pouvoir faire la défense.

500 Parce que je vous dis, aujourd'hui, le problème, c'est que madame une telle arrive, demande, fait des téléphones, fait des appels, on envoie des spécialistes, on envoie SNC-Lavalin pour faire des études, puis écoutez, là, ils sont décortiqués et puis, comme par hasard, c'est toujours la compagnie qui vient, qui est financée par l'entreprise.

510 Donc, nous on dit que l'étude, le travail devrait être piloté par ce comité-là, protecteur de citoyens, qui pourra dire après, au bout de la ligne : selon nos normes, Madame, vous subissez des normes qui sont normales, donc on ne peut pas vous aider de ce côté-là ou carrément arriver puis dire : vous avez, comme entreprise, dépassé ce qui est endurable pour un citoyen selon nos normes, donc vous avez une pénalité de tant, vous ne respectez pas... en fait, j'essaie de voir.

LA PRÉSIDENTE :

515 Oui, je comprends. Merci pour la précision. Monsieur Locat, avez-vous des questions complémentaires?

LE COMMISSAIRE :

Non, ça va. C'est bien.

520

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous remercie pour votre contribution au processus.

525

M. MARC NANTEL :

C'est beau. Merci. Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

530

Bonne journée!

M. MARC NANTEL :

535

Bonne journée!

M. MICHEL PICARD

540

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, j'inviterais monsieur Michel Picard. Bonjour!

545

M. MICHEL PICARD :

Bonjour, Madame! Ça va bien?

LA PRÉSIDENTE :

550

Ah, je ne vous entends pas très bien. Voulez-vous rapprocher votre micro peut-être ou mettre le son plus fort?

M. MICHEL PICARD :

555

C'est bon, O.K. Si je fais ça comme ça, est-ce que ça va mieux?

LA PRÉSIDENTE :

560

Là, c'est pas mal. Comme ça, c'est mieux de notre côté.

M. MICHEL PICARD :

565

Bon. Moi, je vous vois et je vous entends très bien. Je suis au maximum de volume, là, je ne sais pas qu'est-ce que je peux...

LA PRÉSIDENTE :

570

Non, c'est bon maintenant. C'est bon maintenant, je vous remercie.

M. MICHEL PICARD :

Bon, bien bravo.

575

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous écoutons.

M. MICHEL PICARD :

580

Bon. Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

585

Bonjour!

M. MICHEL PICARD :

590

Écoutez, j'ai déposé un mémoire qui s'appelle « Sensibilité du projet de l'initiateur aux risques technos et à la surcapacité de l'offre sur le marché ». Vous devez comprendre que ce mémoire, dans le fond, ce n'était pas un texte d'opinion, c'est un peu dans la facture de l'avis scientifique, c'est-à-dire que j'ai fait un recensement des écrits selon une méthode scientifique. J'ai un profil de carrière en sciences.

595 Donc, dans ce sens-là, c'est un point de vue un petit peu particulier. C'est très documenté
et le premier document original du 19 février comporte 54 références et le dernier, je pense, c'est
23, 24. J'essaie de ramasser tout ce qu'il y a de plus moderne.

600 Alors, en gros, le premier document traite de quatre thèmes, c'est-à-dire le projet de
l'initiateur, l'absence d'appréciation du risque; le fardeau de l'absence de qualification de son
graphite à des fins du marché de la BVE; la surestimation des prix escomptés, qui est toute sa
grande prévision financière; et l'absence d'appréciation de la forte concurrence.

605 Je ne reprendrai pas tous ces éléments en détail, ça a 14 pages, ce serait assez long et
lourd. Ce que je vous dirais c'est que l'initiateur a des prix qui sont par-dessus toutes les
appréciations de marché actuelles. Il fonde essentiellement sa proposition sur une analyse du
Benchmark – puis ça, ça fait partie de la mise à jour – qui date de 2018, avant que ne s'opère un
changement majeur dans le marché du graphite, changement qui vient de nous être annoncé
par Tesla, mais qui est confirmé aussi par tous les Chinois maintenant. Et ça, ça s'est fait sur le
pivot du 20 février, c'est ce qui fait que j'ai une mise à jour.

610 Alors, Tesla, suivie après par les Chinois nous a dit : nous, on passe au graphite artificiel.
Les Chinois viennent d'embarquer complètement. Et quand je parle de bloc, je parle des plus
grands fabricants de la planète de batteries de véhicules électriques. Je parle de Tesla qui est le
leader mondial; je parle de la Chinoise CATL, Contemporary Amperex Technologies Limited qui
615 est à peu près ex æquo BID qui fait plus dans les batteries d'autobus de ville, BID. CATL fabrique
les batteries pour les véhicules électriques. Et derrière tout ça, emboîte le pas, LG-Chem qui dit :
nous autres aussi, on vient de passer au graphite en 2018.

620 Il y a une transformation majeure qui vient de s'opérer, du marché, et l'initiateur opère
toujours avec le postulat que graphite, ça signifie graphite naturel. Et avec une proposition – je
vais y revenir un petit peu plus loin – où il nous dit : bien, le graphite artificiel, c'est bien trop cher –
ça, c'est l'analyse du *Benchmark* – c'est bien trop cher, il y a une grande disponibilité du graphite
naturel, donc tout le monde va se rabattre sur le graphite naturel.

625 Opinion gratuite, c'est-à-dire c'est un avis qui est donné par le *Benchmark*. C'est une
connaissance d'autorité, c'est l'évidence scientifique la plus faible qu'on peut avoir et ça s'avère
faux. Dans le PRA d'octobre 2018 où cet avis est donné par le *Benchmark*, et 2020 maintenant,
les grands fabricants de BVE ont fait la transition au graphite artificiel. Pourquoi? Bien, c'est plus
sûr. Le graphite est plus stable, plus grande durée de vie, donc ça donne un produit de meilleure
630 qualité au global.

Le revers, on dit : bien, c'est bien trop cher. On est en train de produire le graphite artificiel à
des prix de plus en plus petits parce qu'il est produit à partir de petcoke, dans une économie

635 circulaire de valorisation de ce qui se serait autrement un résidu pétrolier, un déchet pétrolier, donc on est dans l'économie circulaire à abaisser les prix. Et dans cet environnement-là, dans cet univers-là, c'est les États-Unis qui sont le plus grand producteur de petcoke. Et comprenez aussi que le Canada est derrière avec les sables bitumineux, avec Sarnia et tout ça. Du petcoke, on en a à la tonne ici aussi.

640 Alors, on est en train de faire un choix technologique sur une base qui est complètement différente de ce que *Benchmark* pensait en 2018. Le graphite naturel va prendre le pas parce qu'il ne coûte pas cher. Mais il a causé des problèmes dans les batteries parce que la performance est instable, non fiable, et les fabricants ont dit : non, non, non, non, c'est fini, ça. Nous, graphite artificiel, on a un produit, on n'aura pas de véhicules qui vont passer au feu. D'accord? On s'est tannés et on a pris cette décision-là.

645 Donc, si je reprends les principales conclusions du document initial, je vais essayer de vous retrouver ça ici tout doucement... bon. Excusez-moi, mon Dieu, j'ai des problèmes. Bon, alors on va peut-être y arriver, là, je m'en excuse. Ce n'est pas ça. Ça, je suis bien fâché. J'ai beaucoup de papiers devant moi, peut-être que j'en ai trop. Alors, ça, c'est ma mise à jour... bon.

650 Écoutez, je vais passer par-dessus mes sept conclusions du document initial. Je vous demanderais essentiellement, s'il vous plaît, c'est difficile de résumer quelque chose qui est déjà résumé, mais si je prends la mise à jour, alors dans les grands éléments de la mise à jour, je reviendrai aux conclusions, si je peux les trouver, de la première analyse, là, mais la mise à jour traite de quatre points, essentiellement.

660 D'abord, l'accélération du virage technologique au profit du graphite artificiel. Alors, c'est un petit peu ce que je vous mentionnais. Le graphite artificiel supplante maintenant clairement le naturel avec une consommation de 60 000 tonnes pour le premier contre 45 000 pour le second, donc pour le graphite... 60 000 tonnes de graphite naturel. Je vous lis tout ça à l'envers. Le graphite artificiel à 60 000 tonnes et le graphite naturel à 45 000 tonnes en 2018.

665 En 2016, c'était l'inverse. Alors, en 2016, par comparaison, le marché des anodes à BVE utilise seulement 30 % des graphites artificiels contre 65 % de naturel. Alors, on a un net recul en deux ans, 2016 à 2018, du graphite naturel dans ce marché de pointe. Et là, moi, je parle exclusivement du marché du graphite à BVE pour les batteries de véhicules électriques. Je ne suis pas dans les autres marchés généraux, là.

670 Alors, un recul du naturel de 22 % en deux ans, alors que l'artificiel, ça croit, lui, de 27 %. La progression de l'artificiel serait donc beaucoup plus rapide que prévu avec 27 % d'accroissement en seulement deux ans.

675 Cette transition des fabricants vers le graphite artificiel depuis 2016 joue donc clairement à la défaveur de l'initiateur qui voit son espoir d'écouler 60 % de son éventuel graphite naturel dans ce seul créneau de marché; un constat pire que celui établi dans le mémoire initial du 19 février.

680 Alors, les acteurs du virage technologique très récent auquel on assiste au profit du graphite artificiel, bien, ce sont CATL, la Chinoise, qui viennent de faire une entente formelle avec TESLA de Shanghai, l'usine chinoise à Shanghai, pour mettre dans cette usine-là, deux batteries dans le modèle III de Tesla. Une petite batterie qui est une batterie LFP de CATL, qui est au graphite artificiel et la batterie plus performante de LG-Chem qui elle aussi est au graphite artificiel.

685 Alors, l'harmonisation technologique des deux plus importants producteurs de la planète de BVE – c'est eux qui ont aujourd'hui les plus grandes usines de fabrication de batteries de véhicules électriques – pour recourir exclusivement au graphite artificiel, suivi par LG-Chem, la Coréenne, qui passe à ce matériau en 2018 – alors, tout ça, c'est financier, là –, constitue donc un changement technologique majeur signifiant le maintien à long terme de la forte pression baissière sur les prix du graphite naturel à BVE, tel qu'établi par le rapport Picard.

695 Autrement dit, ça, ça sonne le glas du graphite naturel. Les grands équipementiers de BVE tournent le dos au graphite naturel. Alors, ce n'est pas une tendance du moment, ce n'est pas une mode, ça va perdurer. Ce qui veut dire que dans l'état actuel de surabondance du graphite naturel, les prix ne pourront que s'effondrer, et ça, c'est pour tout l'horizon qu'on voit. On prévoyait une réduction, une année difficile pour 2020 dans le graphite naturel, alors avec ces indications-là, non seulement elle va être difficile, mais ce qu'on va voir, c'est que ça va baisser, tout simplement.

700 Alors, tout ça va exactement à l'encontre de l'analyse du *Benchmark* de l'initiateur et de ses prévisions un petit peu mirobolantes de croissance de marché. Il n'y aura pas de croissance de marché du graphite naturel, puis il n'y aura pas de montée des prix avec des usines qui sont en dormance. Et s'il y a une ressource qui comble les besoins de tout le monde présentement, de toute la planète, on ne peut pas voir de montée dans le créneau pointu du graphite à BVE. Ça, c'est très clair.

705 Alors, cette tendance est encore plus irréversible avec la technologie d'anodes de type 811, les technologies à grandes capacités spécifiques énergétiques, là, en train d'accaparer tout le marché. Et en même temps, les fabricants se rabattent sur les technologies NCA chez Tesla et sur les technologies NMC 811, ce qui commande à peu près automatiquement du graphite artificiel. Ou, alternativement, on utilise les NMC 811 de LG-Chem qui sont au graphite artificiel. Et ça, ça vaut en Chine, ça vaut aux États-Unis, ça vaut partout.

715 Tout ça, c'est confirmé par une analyse de Nassar 2020 qui a étudié le risque
d'approvisionnement en graphite naturel. Et le monsieur, dans cette analyse de 2020, nous dit :
Le graphite naturel à BVE sur le marché américain, aucun risque d'approvisionnement. Le risque
d'approvisionnement, c'est pour d'autres petits marchés de graphite naturel.

720 En Europe, parce qu'évidemment la planète est quand même grande, l'Europe a aussi de
grandes attentions au niveau du véhicule électrique, mais on a les équipementiers chinois qui
sont très solidement implantés. Moi, je parle de colonisation chinoise de l'Europe. Ils sont à
installer de grandes usines à BVE à peu près partout, en Pologne, n'importe où, c'est les Chinois.
C'est LG-Chem, c'est un peu tout le monde.

725 Alors, en Europe, ce qui se passe, c'est que les Chinois sont là et on a aussi des
Européens qui ont des mines dormantes. Alors, on a Talga, on a Leading Edge on a Northvolt qui
ont des mines de graphite. Leading Edge, Woxna en Suède, qui est une mine dormante avec
graphite qualifié pour le BVE; on attend la demande européenne s'il y a un besoin de graphite
naturel, d'accord? Talga a un graphite très poussé, très raffiné.

730 Alors, tout ce monde-là, comme je l'écris ici, sont à l'affût de ce marché, attendent les
Européens, ce qui ferme tout espoir de débouché que pourrait nourrir l'initiateur de ce côté
également. Alors, le réseau est bouché. C'est aussi simple que ça.

735 L'initiateur justifie son débouché d'un éventuel graphite par l'étude périmée contredite dans
les données actuelles de forte pénétration du graphite artificiel. Alors, ça, c'est l'étude de... c'est
votre document coté le DA20.1 déposé par l'initiateur qui établit le fait que... la prévision de
croissance. Alors, l'énoncé fondamental, il est dans le bas à la page 17, pour être très pointu, là,
et où il vient vous dire :

740 « *Given the higher cost of production of synthetic graphite and the relative availability of
cheaper natural flake graphite, we do not expect that new synthetic graphite capacity will be
added in the coming years. That, coupled with the extension of natural graphite supply, will see
the market share for synthetic graphite contract remarkably for the forecast...* »

745 Alors, il nous dit que c'est le graphite naturel qui va monter en flèche, l'artificiel coûte trop
cher. Ce qu'on voit un an plus tard, c'est le phénomène exactement contraire. C'est le graphite
artificiel qui s'implante et qui est porté par tous les plus grands fabricants, en attendant l'arrivée de
nouvelles technologies de batteries, telles que les batteries à état solide ou batteries solides, peu
importe l'appellation, solid-state batteries.

750 Et en page 18, la prévision...

LA PRÉSIDENTE :

755 Il vous reste deux minutes, Monsieur Picard.

M. MICHEL PICARD :

760 ... on a une grande prévision de décroissance du graphite artificiel. Alors, un usage décroissant du graphite artificiel qui, selon l'étude de l'initiateur, prévoyait un passage de 60 % de graphite artificiel en 2018 à seulement 33 % en 2025, bien, là, on a un courant exactement inversé. D'accord? Bon, alors prévisions totalement contredites.

765 Donc, l'initiateur dépose un communiqué annonçant la qualification de son graphite pour le marché de la BVE, c'est ce qu'il nous a dit en audience publique, il y aurait des tests faits par Hydro-Québec. Alors, ce que j'ai ici, dans le commentaire, c'est : la science, elle ne marche pas par ouï-dire; elle marche par des faits. On n'a aucun détail là-dessus. Hydro-Québec n'a déposé aucune étude, l'initiateur n'a déposé aucune étude, ça prend les études au complet dans les détails pour voir qu'est-ce qui a été fait, c'est quoi les tests, quelle est la qualité, quel est le personnel? Le docteur Zaghim, qui est l'expert sur le propos, a-t-il touché à ça? A-t-il signé ça? 770 Alors, là, on a une espèce de message, encore une grande déclaration vide, mais on n'a pas la substance.

775 Et un autre élément, des doutes sur la probité de gouvernance de l'initiateur. Ça ici, c'est quelque chose qui a valeur historique, mais ça peut être tout à fait en cours et c'est extrêmement inquiétant. Alors, il est intrigant de constater que l'initiateur ne semble pas se soucier du risque technologique alors que la chose est assez évidente.

780 Alors, on se pose la question, nous en venons à la conclusion soit d'une gestion incompétente de son projet, il y a des choses qu'il ne voit pas, ou soit d'un déni de la réalité fondamentale du marché du graphite pour des raisons qui restent à préciser. Dans ce cas, on peut se demander si l'initiateur pourrait avoir monté platement un projet spéculatif sur un modus operandi de levée de fonds « pump and dump », qui est bien connu pour les titres de petits sous... tel qu'on l'a avec ce projet-là.

785 Pourquoi ce genre de questionnement? Je crois qu'il y a des gens qui vous ont déjà mentionné la chose. Un premier volet c'est que le représentant de l'initiateur, Éric Desaulniers, a été mis à l'amende...

790 **LA PRÉSIDENTE :**

En conclusion, Monsieur, vous avez dépassé votre temps. Juste conclure rapidement.

M. MICHEL PICARD :

795 Pour conclure...

LA PRÉSIDENTE :

800 Parce qu'on a lu votre mémoire, il ne faut pas se soucier, là. Faites juste rassembler vos idées.

M. MICHEL PICARD :

805 Bon, parfait. Écoutez, le projet ne tient pas la route au niveau de la prévision financière. Les coûts sont prohibitifs, ce n'est pas conforme aux valeurs de marché du produit présentement et la tendance de l'évolution de marché n'est pas à la faveur de l'initiateur, mais carrément à sa défaveur avec une prévision que lui a faite, qui s'est contredite par les faits présentement. Et les faits reflètent un changement irréversible.

810 Alors, c'est l'élément que je vous laisserais et j'ai déposé un mémoire original, j'ai déposé une mise à jour, je souhaiterais qu'on puisse regarder un petit peu les deux documents pour...

LA PRÉSIDENTE :

815 Oui, on a lu les deux. On l'a reçu à temps, donc on a lu la mise à jour.

M. MICHEL PICARD :

820 Bravo. Bon, bien, parfait. Alors si vous, vous avez des questions, je vais essayer de vous répondre au meilleur de ma compétence.

LA PRÉSIDENTE :

825 Moi, j'en avais en fait juste une, c'est qu'en réalité, donc votre argumentaire c'est de remettre en question le potentiel économique, tel qu'évalué par les investisseurs privés et publics actuels, là.

M. MICHEL PICARD :

830 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

835 Donc, mais concrètement, votre recommandation pour la commission, est-ce que c'est de
ne pas avoir de permis environnemental parce qu'il y a trop d'incertitudes et des modifications au
choix technologique ou le marché que vous mettez en doute? Donc, la recommandation plus
concrète, c'est de ne pas octroyer de permis environnementaux devant tant d'incertitudes? Donc,
la justification même du projet?

840 **M. MICHEL PICARD :**

Oui, Madame. C'est un projet qui n'est pas rentable. On parle d'un projet d'un demi-milliard,
plus d'un demi-milliard si on combine tous les frais. Alors, comment mettre de l'avant un projet
aussi coûteux si on n'a pas une analyse plus sérieuse du marché? Le basic de la science quelque
845 part, je dirais de l'économie, c'est de faire des profits. Ici, n'a pas la perspective de profits.

LA PRÉSIDENTE :

850 Il manque de preuve. Vous trouvez qu'il manque de preuve de la rentabilité.

M. MICHEL PICARD :

Oui, absolument. L'initiateur est parti sur un postulat qui s'avère faux. Alors, c'est un projet
qu'il faut arrêter parce que s'il est économiquement non viable, il ne va produire que des
855 catastrophes. Des catastrophes dans la communauté qui attend le Pérou de ce projet-là, des
catastrophes pour un gouvernement qui va perdre une réputation, qui va perdre des sous dans un
projet comme celui-là. Tout le monde va perdre. C'est une mauvaise décision pour le Québec.
L'intérêt national du Québec commente qu'on arrête ce truc-là. Ce n'est pas justifié.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Mon collègue, Jacques Locat?

LE COMMISSAIRE :

865 Non, merci.

LA PRÉSIDENTE :

870 Pas d'autres questions? Alors, on vous remercie pour votre contribution, Monsieur Picard.

M. MICHEL PICARD :

Ça me fait grand plaisir, Monsieur, Dame, et bonne journée.

875

LA PRÉSIDENTE :

Vous aussi, bonne journée.

880

M. MICHEL PICARD :

Merci beaucoup, au revoir.

885

**Mme JULIETTE MOUSSEAU et
M. JOSEPH RONDEAU**

LA PRÉSIDENTE :

890

J'inviterais maintenant madame Juliette Mousseau et Joseph Rondeau. On doit seulement faire un petit changement technologique en ligne téléphonique, alors soyez patients quelques minutes. Bonjour, donc vous êtes en ligne?

895

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

900

Alors, nous sommes là pour vous écouter, de présenter votre mémoire. Évidemment, nous l'avons lu, alors il s'agit de sortir les grands éléments, vous avez 15 minutes.

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

905

O.K., j'ai 15 minutes, mais ce n'est pas 10 puis après ça, 5 minutes pour les questions? Enfin...

LA PRÉSIDENTE :

910

Non, c'est 15, en réalité, mais vous n'êtes pas obligée de l'écouter au complet.

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Bon, bien, parfait. Écoutez, je vais commencer tout de suite, si vous permettez.

915

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on écoute.

920

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Je m'adresse présentement à vous, la présidente, à monsieur le commissaire et...

LA PRÉSIDENTE :

925

Et les analystes, on est cinq dans la salle du bureau du BAPE, et c'est aussi en webdiffusion, sur le Web.

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

930

Ah oui? Ça, je l'ignorais que ce serait en webdiffusion.

LA PRÉSIDENTE :

935

Oui, en fait, nos activités sont toujours très publiques.

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

940

O.K. Alors, voilà, je l'apprends. Alors, voilà, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs les analystes, bonjour!

LE COMMISSAIRE :

Bonjour!

945

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Mon mari, Joseph Rondeau, Juliette Mousseau, nous sommes résidents à l'année au domaine Lagrange et nous fréquentons assidument le territoire avoisinant le site minier auquel nous accédons à pied à partir de notre résidence.

950

955 Le projet Matawanie nous interpelle certainement. Nos principales préoccupations touchent à tous les aspects de ce territoire : l'eau, l'air, les sols et jusqu'à la préservation de ses ciels étoilés et du silence dont l'ampleur et l'harmonie constituent souvent le chant de nos paysages. Dans notre mémoire, nous nous sommes limités à deux sujets : la découverte d'anomalies dans des ruisseaux; ces anomalies pourraient résulter d'une contamination causée par les activités minières, les pollutions sonores et lumineuses.

960 Les anomalies en question ont été observées dans des sections stagnantes de ruisseaux prenant naissance sur ou à proximité du site minier ainsi que dans des baies calmes de la rivière Matawin où se déverse l'eau de ces ruisseaux et ses embranchements. Il s'agit de grandes quantités d'eau et de boue rouille, d'ocre ferreux dégageant parfois des odeurs nauséabondes, de substances aux couleurs changeantes, semblables à des efflorescences de cyanobactéries et de spirogyres, une algue filamenteuse dont la présence massive est considérée comme bio-
965 indicatrice de pollution organique et/ou minérale.

970 Voici un résumé des principaux éléments qui, à nos yeux, accréditent l'hypothèse d'un débordement accidentel et/ou d'un autre événement comparable qui se serait produit sur le site minier entre l'automne 2018 et le dégel du printemps 2019. Les points que je vais citer réfèrent à la carte 1 de l'annexe 1 du mémoire.

975 La présence sur le territoire avoisinant la mine de phénomènes correspondant à des impacts de drainage minier acide et à une contamination d'origine minérale. Des liens hydrauliques existent entre le site minier situé en hauteur et tous les points où les anomalies ont été observées.

980 Les concentrations en fer anormalement élevées mesurées aux points A et C, tant par rapport à la moyenne canadienne que par rapport aux concentrations mesurées dans le cadre de la caractérisation initiale du milieu récepteur.

L'écart important entre le pH mesuré au point C en septembre 2019 et les mesures de pH obtenues en 2016 et 2017 par la minière – 110 fois plus acides en 2019.

985 La prolifération d'algues et vraisemblablement de cyanobactéries, possiblement indicatrices d'une perturbation du milieu, de même que l'abondance des boues rouilles aux points A, C, AA et AB.

990 Le fait qu'aucune mention de phénomènes similaires n'ait été faite dans la description du milieu récepteur de l'étude d'impact, notamment dans les baies AA et AB de la rivière Matawin qui ont été visitées dans le cadre de la caractérisation environnementale en 2016.

Dans les sections que nous avons explorées en amont du ruisseau à l'Eau Morte, l'absence de prolifération de spirogyres ainsi qu'une présence rare et faible d'eau rouille, d'ocre ferreux et de substance bleutée.

995

La présence de petits amas de matière verte semblables à des résidus de cyanobactéries séchés sur le chemin près du point H à environ 0,7 kilomètre du site d'extraction du projet de démonstration actuel via le ruisseau CE23 et pouvant indiquer qu'un débordement du ruisseau est survenu lors de la crue printanière, et ce, dans un contexte où des opérations minières impliquant l'extraction de 5 000 tonnes de minerais ont eu cours à partir de septembre 2018 et des résidus miniers potentiellement acidogènes ont été déposés dans un bassin sous couverture aqueuse dès l'automne 2018 sur le site en question.

1000

Ces résidus miniers potentiellement acidogènes ont démontré une prédominance de la pyrrhotite sur la pyrite. La pyrrhotite est hautement réactive en termes d'oxydation de sulfure. Les travaux de mise en opération de l'unité de traitement des eaux n'ont été réalisés qu'entre le 28 mai et le 7 juin 2019. Ici, de l'automne 2018 jusqu'au printemps 2019, les eaux circulant sur le site n'ont pas été traitées.

1005

Peut-être est-il pertinent d'ajouter la présence d'une certaine quantité de minerais laissés sur le site minier tout l'hiver, sans protection contre les intempéries – environ 900 tonnes selon monsieur Frédéric Gauthier.

1010

Par ailleurs, les renseignements que nous avons réussi à colliger concernant les liens possibles entre les activités minières et les anomalies observées indiquent que les ruisseaux ont des indicateurs non négligeables parce qu'ils réagissent beaucoup plus rapidement à la pollution que les cours d'eau plus importants.

1015

Les analyses chimiques ne permettent pas de détecter une perturbation qui n'est plus présente au moment de l'échantillonnage, alors que des espèces indicatrices de pollution, notamment certaines algues, vont refléter, par leur présence ou par leur absence, la qualité d'un écosystème.

1020

Les impacts causés par les nitrates des eaux usées issues des opérations minières sont sous-estimés. En conséquence, les effets de la nitrification des sources d'eau sont négligés. Si l'hypothèse d'une contamination s'avérait, il pourrait s'agir d'un dégât environnemental sans précédent sur le territoire en question. Nous craignons que nos eaux calmes, zones marécageuses, sections de courant ralenties des ruisseaux et baies calmes de la rivière Matawin ne deviennent champs d'épuration pour la minière.

1025

1030

1035 Nous regardons les AA et AB, les algues mousseuses y prolifèrent. Les boues rouilles émergeant des affluents et se dispersant dans la rivière sous forme de masses ocreuses et rousses, leurs eaux brouillées, les boues verdâtres sur la rive qui ressemblent à des amas d'algues en décomposition, et nous nous demandons jusqu'à quel point ces baies pourraient se dégrader sans que les échantillons prélevés à la station Matawin en aval ne révèlent une contamination.

1040 Nous souhaitons rappeler que l'affectation récréoforestière a été attribuée au territoire avoisinant le site minier. Bien que peut passer avec activités minières, cette affectation n'est pas compatible avec des industries lourdes, selon le Tableau DP83 à la page 182 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie de janvier 2018, document DB6 déposé à la commission.

1045 Aussi, on a défini une industrie lourde, à la page 180 du même document. Il s'agit des industries dont l'activité occasionne de moyennes ou de fortes incidences sur le milieu environnant : entreposage extérieur, circulation de véhicules lourds importante, plateforme de chargement et de déchargement d'envergure, bruits, poussières, odeurs, impact visuel, et cetera.

1050 Nous ne savons pas trop comment parler du silence qui, pour nous, a une utilité comparable à celle de l'obscurité de la nuit. Nous partageons totalement l'inquiétude de Gordon Hempton, ce bioacousticien de renommée mondiale, lorsqu'il affirme que le silence est l'une des plus importantes ressources en voie d'extinction de la planète.

1055 Pouvoir s'extirper de l'agitation des activités humaines, c'est pour nous une question de santé publique, mais aussi de santé personnelle. Notre santé relativement bonne, nous la devons au contact régulier que nous entretenons avec la nature sauvage. C'est elle qui nous répare et nous soigne. Si nous parvenons à sortir relativement indemnes des cinq dernières années de stress intense et parfois très violent que ce projet minier nous a fait vivre, ce sera certainement grâce à ces contacts.

1060 En 2017, la qualité de notre climat sonore a été très affectée par le démarrage de la scierie, la construction de la ligne Chamouchouane et par la mise en place, par NMG, des infrastructures du projet de démo. Ce fut une année très pénible.

1065 Nous aimerions ajouter un commentaire qui n'est pas inclus dans notre mémoire. Nous avons suivi les audiences publiques via les webdiffusions et nous comprenons que la commission a la tâche impossible d'essayer de concilier des intérêts totalement divergents. D'un côté l'intérêt des citoyens qui souhaitent élargir l'offre des emplois disponibles au village pour drainer davantage de familles et pour ramener au village des gens qui l'ont quitté faute d'y trouver un emploi à leur convenance.

1070

1075 De l'autre côté, des citoyens et des familles qui se sont installés ici, qui ont investi ici le fruit de leur travail pour se construire, au fil des ans, un refuge à l'abri des bruits et de l'agitation de la ville. Des gens qui se sont fait des racines, qui ont créé des liens profonds avec le territoire, qui ont épousé ce territoire et dont les projets sont intrinsèquement incompatibles avec une mine à ciel ouvert dans leur voisinage.

1080 En quoi est-il équitable et respectueux de demander aujourd'hui à ces gens qu'on s'est efforcé jadis d'attirer ici en faisant valoir la grande nature sauvage, sa faune, sa tranquillité, de plier bagage pour aller tout recommencer ailleurs, maintenant que se présente une opportunité en apparence plus alléchante?

1085 Nous estimons que la municipalité, de même que la Chambre de commerce ont une certaine responsabilité dans la profonde scission qui s'est créée dans notre communauté. Il ne convenait pas de mettre ainsi de l'avant un projet qui exclut une proportion aussi importante des citoyens. Il aurait été préférable de promouvoir des projets rassembleurs. De favoriser l'entrepreneuriat, par exemple, dans une municipalité où il faut réserver parfois jusqu'à deux ans à l'avance les services d'un entrepreneur en construction, c'eut été plus simple et fort bien accueilli par tous.

1090 Si vous avez des questions, je tenterai d'y répondre de mon mieux.

LA PRÉSIDENTE :

1095 Merci beaucoup pour votre témoignage et vos commentaires supplémentaires reçus à la suite de votre dépôt de mémoire. Monsieur Locat, avez-vous des questions?

LE COMMISSAIRE :

1100 Oui. J'aurais une première question, c'est concernant vos observations sur l'ocre ferreux dans les ruisseaux, vous avez donc visité ces endroits-là avant et auparavant, il n'y avait jamais d'observations qui avaient été faites de semblables, est-ce que c'est vrai?

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

1105 J'ai rien observé de semblable, mais je ne peux pas garantir qu'il n'y avait rien auparavant parce que j'aurais... si je l'avais vu, je l'aurais certainement remarqué. Tout ce que je peux affirmer, c'est que je ne l'ai pas remarqué avant, je ne l'ai pas observé avant. Mais je ne peux pas affirmer que ça n'existait pas. Ça, va va de soi. Est-ce que ça répond à votre question?

1110

LE COMMISSAIRE :

Oui, oui, très bien. J'avais une deuxième question, c'était à propos de... donc, vous avez fait venir quelqu'un du ministère de l'Environnement pour venir prendre des échantillons chez vous?

1115

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

On peut dire ça comme ça, oui. C'est-à-dire que j'ai soumis, j'ai communiqué avec le Centre de contrôle environnemental du Québec à la fin du mois de mai dernier, au printemps, à la suggestion, à la recommandation d'Urgence Environnement avec qui j'avais communiqué parce qu'on était alarmés de ce qu'on avait observé et au CCEQ, on nous a premièrement tout de suite demandé d'envoyer des photos puis ensuite, on nous a demandé de garder ça à l'oeil, de faire un suivi pendant un mois de temps, de voir comment ça évoluait sur une période d'un mois.

1120

1125

Puis, bon, bien j'ai mis le pied là-dedans et puis en mettant le pied là-dedans, bien, je notais mes observations et tout. Ça a été un long travail, puis le 12 juillet, on leur a soumis un rapport détaillé de nos observations et on a eu des nouvelles de ça le 27 août. J'ai reçu un appel de monsieur Guillaume Carreau-Lacasse, un inspecteur du CCEQ, qui m'a appris qu'ils allaient faire une visite, une inspection du site et en même des analyses, des prélèvements à des fins d'analyses. Voilà.

1130

LE COMMISSAIRE :

C'est bien. Est-ce que vous avez eu des contacts à ce sujet-là avec NMG, Nouveau Monde Graphite?

1135

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Non, non, jamais.

1140

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est la première fois que vous communiquez les résultats publiquement, à travers votre mémoire?

1145

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Pardon? Je...

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est la première fois que Nouveau Monde Graphite peut voir les résultats de vos observations en soumettant votre mémoire au BAPE, il n'a jamais été informé avant.

1155 **Mme JULIETTE MOUSSEAU :**

Je l'ignore, mais certainement qu'ils ont été informés de l'inspection du CCEQ, puis ils ont été informés qu'il y avait des prélèvements qui étaient effectués. Alors, je ne sais pas de quoi NMG a été informée au juste. Mais par moi, moi, je n'ai pas eu de contact avec eux à ce sujet-là, non.

1160

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1165

LE COMMISSAIRE :

O.K. Merci bien.

1170 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre contribution, Madame Mousseau, à nos travaux.

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

1175

C'est moi qui vous remercie. Bonne journée! Et je crois que c'est fini?

LA PRÉSIDENTE :

1180

Oui, bonne journée!

LE COMMISSAIRE :

Merci à vous!

1185

Mme JULIETTE MOUSSEAU :

Merci à vous aussi.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir.

1195 **Mme JULIETTE MOUSSEAU :**

Au revoir.

1200 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS**

LA PRÉSIDENTE :

1205 J'inviterais maintenant madame Sophie Thibault-Denis à venir partager son témoignage.
Bonjour!

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1210 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

On attend l'image, on entend votre voix. Vous nous entendez bien?

1215 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Oui. Je vais juste voir, j'active ma caméra... ah, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1220 Donc, est-ce que vous avez des écouteurs?

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1225 Ah, bien, peut-être que je peux mettre ça plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce n'est pas trop grave pour votre témoignage, c'est plus pour la période de questions.

1230 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Est-ce que c'est beau maintenant?

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je ne m'entends pas chez vous.

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1240 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour!

1245 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Bonjour!

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

1255 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Oui, je veux juste savoir, est-ce que j'ai 10 ou 15 minutes pour présenter?

LA PRÉSIDENTE :

1260 C'est 15 minutes. Les témoignages, quand on a les mémoires à l'avance, c'est 15 minutes. Quand on a un témoignage verbal, c'est 10 minutes.

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1265 O.K., parfait. C'est juste parce que je vais couper si jamais je dépasse. Donc, je débute. Alors, bon, j'imagine que vous avez eu déjà ma documentation écrite, mais je vais repasser au travers quand même pour vous le dire de vive voix.

1270 Alors, je me présente, Sophie Thibault-Denis, j'habite le domaine Lagrange. Ma maison est
située à 2,6 petits kilomètres du projet de Nouveau Monde Graphite.

1275 Moi, j'ai acheté ma propriété il y a un petit peu moins de cinq ans. C'était un rêve familial,
c'était un rêve de tranquillité, de forêt, d'eau claire, d'air pur. Dans notre grande maison de
campagne, à chaque fois qu'on peut, on se retrouve en grosse gang, on est une famille
nombreuse. Donc, il y a mes parents, ma soeur, mes deux frères, mes deux belles-sœurs, mon
beau-frère et sa fille, ma nièce, ma soeur qui est enceinte qui va avoir un petit neveu ou nièce
pour moi, mon conjoint et moi-même.

1280 Douze personnes pour qui le projet de Nouveau Monde Graphite transforme le rêve en
cauchemar. Douze personnes qui sont déchirées en ce moment entre l'idée de vendre notre petit
coin de paradis avant qu'il ne devienne un enfer ou d'être optimistes et de garder notre maison de
campagne. Évidemment, ma famille et moi, on n'aurait jamais acheté ce chalet-là si on avait su
qu'il y avait une mine qui s'en venait.

1285 Moi, toute mon adolescence et une partie de ma vingtaine j'étais une canoteuse. Je passais
mes étés au complet sur l'eau. J'ai parcouru comme ça le Québec, les lacs, les rivières, dormi en
forêt des semaines consécutives et c'est comme ça que j'ai découvert notre province, que je l'ai
aimée. Et, pour moi, ça a été vraiment très, très significatif dans ma vie, et quand je descendais la
rivière Matawin, que j'ai descendue à plusieurs reprises, je buvais son eau tous les jours, pendant
1290 plusieurs journées consécutives, sans aucune inquiétude parce que c'était une eau claire et tout à
fait potable. Et elle l'est encore aujourd'hui. Je la bois quand je me baigne dans ma rivière et
j'espère que ça ne va pas changer.

1295 C'est l'écotourisme qui m'a amenée à choisir Saint-Michel-des-Saints, puis je ne suis pas la
seule à avoir choisi la région pour cette raison-là. Les villégiateurs, comme vous le savez
sûrement maintenant, c'est 50 % de la population locale et la villégiature et le tourisme, c'est des
millions de dollars de retombées pour la région. Le pôle du lac Taureau – Saint-Michel-des-Saints
à lui seul représente plus de 15 millions de retombées et 300 emplois directs. Près de 50 % de la
valeur foncière locale est attribuable à la villégiature.

1300 Nouveau Monde Graphite tente de vendre son projet comme si c'était essentiel à
l'économie verte de la région. Pourtant, il y en a déjà une, une économie verte pour la région.
C'est une économie de tourisme et de villégiature qui est locale, majeure et durable. Et, selon
moi, on devrait encourager et renforcer cette économie-là, on devrait la protéger. Et Nouveau
1305 Monde Graphite, pour moi, son projet, c'est une menace à cette économie touristique.

On peut lire sur la page de la ville de Saint-Michel-des-Saints que c'est une... « Choisir Saint-Michel-des-Saints, c'est préconiser un style de vie qui se développe en harmonie avec son environnement afin d'assurer le bien-être de la collectivité. »

1310

Bien, moi, j'ai de la misère à croire que le projet de Nouveau Monde Graphite, ça s'harmonise avec ça. Quand je pense à une mine, je ne pense pas à des gens heureux et au bien-être d'une région ni à une ville en santé. Je pense à la destruction d'une région, à la mise en danger de ce qui fait sa vitalité et à la destruction de la santé à la fois de ses résidents, de sa faune, de sa flore.

1315

Je pense aussi, quand je pense à une mine, à toutes les villes fantômes que j'ai croisées lors de mes expéditions de canot. Gagnon, une ancienne ville minière de la Côte-Nord, qui est née grâce à une implantation minière en 60 et qu'au début des années 80, en 85, en fait, quand la minière a été fermée, toutes les infrastructures de la ville ont été démolies au cours de la même année. Aujourd'hui, il ne reste juste que des vestiges d'une ville qui comptait 4 000 habitants au début des années 80. C'est une ville qui a été en vie 25 ans.

1320

Joutel aussi, même chose. Établie en 65 à la suite de l'ouverture de mines d'or, de cuivre et de zinc. Dès que ça n'a plus été rentable à cause de l'épuisement des minerais, la ville a fermé. Communauté abandonnée en 98. 33 ans d'existence pour Joutel.

1325

Labrieville, même histoire. Née à l'après-guerre, parce qu'on avait besoin de centrales hydroélectriques sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Labrieville, ils ont cherché désespérément un employeur afin de diversifier son économie complètement dépendante du personnel d'exploitation des deux centrales. Ça a été peine perdue.

1330

Rapide-Blanc, même histoire. C'est des villes qui ont été victimes des progrès technologiques réalisés en matière de télécommunication et télécommande au début des années 70.

1335

En 74, Hydro-Québec démantèle Labrieville et la majorité des maisons transportées dans un nouveau quartier de Forestville. Les autres maisons, l'école et l'église vont être rasées. Moins de 30 ans d'existence pour Labrieville. Pourtant Joutel puis Gagnon, moi, je les ai vues, c'est des régions magnifiques en bordure de rivières dans la forêt. Des beaux grands espaces. Puis aujourd'hui, bien, c'est des paysages désolants.

1340

Alors, moi, je me demandais : est-ce qu'une mine, ça rapporte vraiment plus que ce que ça en coûte? Quand je pense à une mine à ciel ouvert, comme c'est le cas pour le projet de Nouveau Monde Graphite, je pense évidemment à Malartic et au documentaire *Trou Story* de Richard Desjardins.

1345

Desjardins présente son documentaire comme ça :

1350 « *Dans un pays aux richesses minières exceptionnelles, des compagnies minières ont historiquement payé peu d'impôts sur leurs activités tandis que les municipalités continuent d'avoir la responsabilité de construire et d'entretenir les routes sur lesquelles roulent les camions qui emportent ces richesses à l'étranger.* »

1355 Moi, je ne vois pas pourquoi Nouveau Monde Graphite serait meilleure que les autres. J'aimerais ça y croire, mais l'entreprise ne m'a pas convaincue. Les belles paroles de l'entreprise ne m'ont pas convaincue et elles me semblent toujours calculées, puis j'ai l'impression qu'elles servent à endormir la vigilance des citoyens pour mieux faire passer leur grosse pilule.

1360 Et donc, voici ma préoccupation principale. Quand la ville de Saint-Michel-des-Saints va vivre seulement pour la mine et par la mine, et quand ce qui la fait vivre principalement en ce moment, qui est l'écotourisme et la villégiature, quand ça, ça va être disparu à cause de la mine, qu'est-ce qui va rester après que la mine ait fermé? Rien. Et qu'on ne s'y méprenne pas, ça va arriver. Il n'y en aura plus de tourisme et de villégiature s'il y a des gros camions qui circulent en permanence; s'il y a des explosions et du bruit du matin au soir; si l'eau devient polluée ou, pire, toxique; si la qualité de l'air diminue. Les touristes et les amateurs de plein air et de nature, ils vont quitter. Les villégiateurs aussi. Puis l'économie de la ville de Saint-Michel-des-Saints, bien, ça va être juste la mine.

1370 Pour moi, accepter le projet de mine de Nouveau Monde Graphite, c'est accepté que Saint-Michel meurt dans 26 ans; dans 26 ans si tout va bien. Et par « si tout va bien », j'entends si tout va bien pour la mine, pas pour les résidents de Saint-Michel parce qu'il n'y a rien de tout ça qui est pour nous, en réalité.

1375 Évidemment, dans la période de questions, on a entendu beaucoup de préoccupations des résidents, on n'a pas toujours trouvé réponse : par exemple, qu'est-ce qui va arriver des belles intentions environnementales si les profits de Nouveau Monde Graphite ne sont pas aussi élevés qu'escomptés ou, pire, si l'entreprise fait faillite? Qu'est-ce qui va arriver avec l'électrification des transports s'ils n'ont pas les sous? Qu'est-ce qui va arriver avec toutes les méthodes novatrices et non éprouvées proposées pour empêcher la pollution de l'eau?

1380 S'ils n'ont plus assez d'argent alors que la mine ferme, qu'est-ce qui va arriver avec la décontamination? Comment peut-on s'assurer que quoi qu'il arrive, l'entreprise soit légalement tenue responsable de restaurer et de décontaminer le site d'opération, et ce, pendant les dix années qui auront suivi la fin d'opération? Est-ce qu'il y a un plan qui a été mis en place qui protège la municipalité contre d'éventuels problèmes financiers dans l'entreprise minière? Puis qu'est-ce qui arrive si la mine vend?

1390 Évidemment, comme tout le monde aussi, je suis préoccupée grandement par la qualité de
l'air, de l'eau dans le domaine Lagrange et que c'est le cas pour beaucoup, beaucoup de résidents
autour de la mine. On s'approvisionne en eau grâce à un puits artésien et pas via l'aqueduc de la
ville et on aurait besoin que cette eau-là soit testée. À quelle fréquence, je ne le sais pas, mais à
Montréal, par exemple, c'est plusieurs fois par jour que l'eau est testée. Donc, qui testerait la
1395 qualité de l'eau, à quelle fréquence? Comment les résidents seraient informés de ces résultats-là
et puis comment est-ce qu'on peut être assurés que ce n'est pas les résidents qui doivent payer
pour tester la qualité de l'eau continuellement.

Les mêmes préoccupations et questions s'appliquent pour la qualité de l'air, évidemment.

1400 Une autre chose importante, c'est que pour moi, le projet de Nouveau Monde Graphite, c'est
totalement incompatible avec l'urgence climatique actuelle et c'est un projet faussement
environnemental. C'est un désastre environnemental à mes yeux, en fait, à l'époque dans laquelle
on vit.

1405 On est dans une ère de crise environnementale où l'urgence de la situation, elle n'est plus à
prouver. Chaque geste compte. Dans une ère où on parle de décroissance. C'est la décroissance
qui est de mise, pas l'implantation de nouveaux projets dont on n'a pas besoin. Pas de
l'implantation d'un projet qui a pour but principal d'enrichir une compagnie minière pour extraire du
graphite dont on a déjà une quantité incroyable et qu'on ne sait plus quoi faire avec.

1410 Je cherche, honnêtement, ce qu'il pourrait y avoir à court terme de profitable d'un point de
vue environnemental dans le projet de la minière et je ne trouve pas. J'ai lu la documentation
présentée par Nouveau Monde Graphite plusieurs fois et attentivement. Le terme « volonté » est
constamment, constamment utilisé pour parler d'électrifier la mine. Il n'y a aucune certitude par
rapport à l'électrification du projet. L'entreprise minière elle-même, elle assume que pendant les
1415 cinq premières années, au minimum les cinq premières années d'opération de la mine, il y aura
utilisation quotidienne d'une flotte de 50 camions fonctionnant au diesel.

1420 Ça, ce n'est pas un projet environnemental, ça, 50 camions qu'il n'y avait pas en ce moment
à Saint-Michel et que là, on va mettre sur la route quotidiennement.

1425 Par ailleurs, il y a une déforestation importante qui va être prévue pour faire extraire le
graphite, traiter les déchets, construire les routes pour transporter tout ça, apporter suffisamment
d'électricité vers les lieux d'opération de la mine. Et non seulement cette déforestation-là, ça détruit
la forêt qui est le poumon naturel de Saint-Michel-des-Saints en ce moment, mais va déforester
avec la machinerie lourde qui, elle, ne fonctionne pas à l'électricité.

1430 Ça, c'est sans compter que c'est une menace, oui, pour la qualité de l'air, oui pour la qualité de l'eau, pour la biodiversité de Saint-Michel-des-Saints. Il y a plus d'une dizaine d'espèces fauniques à statut particulier à Saint-Michel qui étaient aujourd'hui considérées comme menacées, principalement à cause du projet de la mine.

1435 Les résidus de poussières dans l'air, le bruit, la destruction des écosystèmes, ça, c'est des préoccupations qu'on a tous, puis pas juste pour les 26 ans d'opération de la mine, mais même pour après ça. Moi, j'ai l'impression qu'on ne sera jamais tranquille.

1440 Il y a des chiffres, que vous avez sûrement déjà entendus aussi, mais, bon, ce projet-là, c'est 107 millions de tonnes de déchets miniers qui vont être générées pendant 26 années d'opération de la mine. C'est des déchets qui contiennent plusieurs substances toxiques pour l'environnement, dont des acides et des métaux lourds.

1445 La technologie qui a été proposée pour stocker les résidus, elle n'a pas été éprouvée. Nouveau Monde Graphite, ils n'ont pas bien fait leur devoir, ils n'ont pas réussi à faire des tests concluants pour rassurer la population. Puis la moindre défaillance dans le stockage des déchets toxiques, bien, ça entraînerait des contaminations des eaux de la surface et des eaux souterraines pour les 100 prochaines années, voire davantage.

1450 Les méthodes proposées sont hautement spéculatives, non testées, non prouvées et il y a un manque de données cruciales dans les tests actuels de la minière pour empêcher la réactivité chimique des minéraux contaminants.

1455 Les données de la cellule expérimentale, elles ne seront pas disponibles avant 2021 parce que la cellule expérimentale va être construite seulement au printemps prochain. Donc, pour nous rassurer, c'est clairement insuffisant.

1460 Je termine bientôt. En novembre dernier, il y a une coalition d'élus municipaux, d'experts, de citoyens et d'organismes environnementaux qui appelaient le Québec à mettre en oeuvre cinq conditions afin que la transition énergétique et l'électrification des transports aient meilleure mine. Les conditions sont les suivantes :

- 1460 Réduction à la source;
Protection de l'environnement;
Aménagement du territoire et respect des collectivités locales;
Principe pollueur-payeur et critère d'investissement responsable.

1465 Moi, j'ai l'impression que Nouveau Monde Graphite ne répond à aucune de ces conditions.

1470 Finalement, c'est un projet à haut risque financier et l'argent, c'est tout. Donc, enfin, le marché actuel n'a pas besoin du produit de la mine de Nouveau Monde Graphite pour s'approvisionner en graphite. Entre 2009 et 2018, les réserves mondiales de graphite sont passées de 71 à 300 millions de tonnes. Ça représente une augmentation de plus de 300 % et des graphites, des réserves de graphite pour les 300 prochaines années.

1475 Le promoteur, il est confronté à un marché de graphite saturé avec une abondance de l'offre mondiale et une chute de plus de 50 % du prix de son action. Il n'y a aucun contrat de vente qui est signé à long terme puis la minière, elle affirme avoir un contrat de vente à court terme de 25 000 tonnes, soit à peine 1 % de sa production totale envisagée sur 26 ans. Ce n'est vraiment pas des chiffres convaincants.

1480 Le Québec en ce moment peine à nettoyer le passif des sites contaminés. Ce passif des sites miniers contaminés est évalué à 1,2 milliard en dettes collectives. Pourquoi s'encombrer d'une mine supplémentaire, une catastrophe naturelle en devenir, alors qu'on n'en a pas besoin, qu'on n'a pas besoin du graphite qu'elle pourrait extraire? Ce n'est pas une plus-value pour la planète en ce moment, une mine. Ce ne l'est pas non plus pour l'économie du Québec ou pour les résidents de Saint-Michel-des-Saints.

1485 Je le répète : à mes yeux, accepter le projet de Nouveau Monde Graphite, c'est accepter que Saint-Michel-des-Saints, ça va mourir dans 26 ans, tout au plus, alors qu'en ce moment, c'est une des plus belles régions du Québec. Je me demande vraiment pourquoi on menacerait ça, pour qui, réellement? Peut-être pour des intérêts privés? En tout cas, pas pour le Québec, pas pour la planète.

1490 Voilà.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

1500 Merci beaucoup. En fait, moi, j'avais une question – en fait, j'ai deux questions. Mais la première c'est, donc je comprends que vous ne voyez pas une cohabitation possible entre le tourisme, la villégiature et la mine. Donc, vous imaginez un effondrement entier malgré le fait que Tourisme Lanaudière – je ne sais pas si vous avez suivi nos travaux dans la première partie – Tourisme Lanaudière que la commission avait invité comme personne-ressource ne nous a pas informés qu'il allait y avoir un effondrement complet, même qu'il n'y allait pas avoir de grands impacts à part, probablement, la compétition sur la main-d'oeuvre ou la compétition sur le logement.

1505 Alors, je voulais juste savoir comment vous en venez à la conclusion de l'effondrement complet du tourisme?

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1510 Bien, je trouve que l'histoire nous le démontre. Moi, je vous avoue que je n'ai pas entendu
Tourisme Lanaudière parler, par contre les gens qui travaillent pour le lac Taureau, eux sont assez
du même avis que moi. Lanaudière, c'est peut-être un peu plus grand que juste la rivière Matawin
et le lac Taureau. Moi, je vous parle vraiment de Saint-Michel-des-Saints parce qu'en ce moment,
le tourisme de Saint-Michel, c'est le lac Taureau et c'est la rivière Matawin.

1515 Il y en a du canotage sur la rivière Matawin, tout le temps, j'en vois. Il y a des entreprises qui
vivent de ça. Lanaudière, c'est une plus grande région, évidemment. Je vous parle à petite échelle.
Moi, je ne pense pas que la ville de Saint-Michel-des-Saints survivrait à la mine.

LA PRÉSIDENTE :

1520 Parfait, merci. Puis il y avait aussi une préoccupation de diversification économique qu'on a
beaucoup entendu parler à Saint-Michel-des-Saints. Donc, est-ce qu'il y a une autre vision qui
permettrait de diversifier outre ce projet minier qui se discute dans la communauté?

1525 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Oui. Bien, certaines autres personnes pourraient vous parler plus que moi. Le seul avantage,
je dirais, de Saint-Michel-des-Saints, c'est les emplois que la mine promet, des emplois, en tout
cas, bien honnêtement, je ne suis pas sûre à quel point ils sont alléchants, mais ça, c'est une autre
1530 histoire, mais il y a une « granulaire », en ce moment, qui voudrait engager plusieurs personnes à
Saint-Michel-des-Saints qui serait une alternative déjà bien plus intéressante à mes yeux qu'une
mine à ciel ouvert.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Parfait. Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

1540 Oui, j'avais une petite question. À vous entendre et en lisant votre document, on sent que
vous êtes très préoccupée par la qualité de l'environnement.

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1545 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1550 Qu'est-ce que vous pensez du rôle potentiel du ministère de l'Environnement dans ce cadre-là? Autrement dit, lui, est-ce qu'il a un rôle qui pourrait vous aider peut-être à rendre ça plus acceptable pour vous ou atténuer, ou quel rôle vous y voyez si vous en voyez un pour ce ministère-là?

Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :

1555 Bien, d'abord, deux choses. Effectivement, je pense que les préoccupations qui ont été soulevées dans mon mémoire et très certainement dans d'autres mémoires, bien, c'est de faire en sorte que oui, il y aurait des garanties environnementales parce qu'en ce moment, on n'en a pas. Donc, c'est sûr que le Ministère peut faire une espèce de rempart pour être la personne qui s'assure que oui, il y a un réel suivi pendant des décennies si jamais le projet voyait le jour, qu'il y ait vraiment des balises très, très claires.

1560 En ce moment, les balises ne sont pas claires du tout. Les citoyens, on ne se sent pas protégés d'un point de vue de la santé ni environnemental. Donc, ce serait vraiment de faire le chien de garde, d'envoyer des gens indépendants, pas engagés par la minière, pour assurer un suivi, établir des conditions claires, claires, claires pour ne pas que ça devienne le désastre envisagé. Parce qu'en ce moment, environnementalement, ils n'ont pas fait leurs preuves. Et si le ministère de l'Environnement croit ça, bien, je suis très, très, très inquiète.

1570 Moi, si j'étais au ministère de l'Environnement, en ce moment, je dirais : vous ne m'avez pas convaincue, on ne finance pas. On met un stop sur le projet. Maintenant, si jamais ce n'est pas le cas, j'espère qu'à tout le moins, le Ministère va faire en sorte que ce projet-là va être très, très, très bien encadré. C'est le minimum.

1575 Honnêtement, je ne comprends pas ce qu'il y a d'environnemental dans ce projet-là, à part que l'entreprise veut vendre son graphite, mais du graphite, ce n'est pas nécessairement l'avenir au point de vue environnemental puis il y a encore des recherches à faire par rapport à ça, parce que les temps changent et rapidement, à part ça. Puis une mine qui s'implante, ce n'est pas réversible.

1580

LE COMMISSAIRE :

O.K., merci.

1585 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci vraiment beaucoup pour votre contribution à nos travaux puis on vous souhaite une bonne journée.

1590 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Merci, à vous aussi.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir!

1600 **Mme SOPHIE THIBAUT-DENIS :**

Au revoir!

M. RODRIGUE TURGEON

1605 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Rodrigue Turgeon à venir s'exprimer.

1610 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Bonjour!

1615 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur Turgeon.

1620 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, très bien. Alors, nous vous écoutons.

1625 **M. RODRIGUE TURGEON :**

1630 Bonjour! Bon, bien, tout d'abord, merci, un grand merci pour votre disponibilité puis votre flexibilité. Je sais que nous vous avons soumis notre demande de participation tardivement, mais c'est vraiment apprécié qu'on ait pu trouver un moyen de se rencontrer puis de participer aux audiences.

Alors, voilà. On vous a soumis notre mémoire très tardivement également, bien, en fait hier. Donc, je présume que vous n'avez pas eu le temps d'en prendre connaissance, mais...

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, on l'a lu de soir.

1640 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Oui? O.K., parfait. Bon, bien, donc dans ce cas-là, je vais passer rapidement sur la présentation de notre comité. Vous avez sûrement déjà aussi eu l'occasion d'entendre parler de nous auparavant, là. On est situés en Abitibi et, dans le fond, on s'est impliqué pour l'assujettissement du projet routier de Sayona Mining à la procédure du BAPE.

1645 Donc, c'est ça. Pour le moment, moi, je suis à Sherbrooke, en ce moment, je suis aux études à l'École du Barreau, mais la mobilisation demeure très bien en place en Abitibi concernant le projet routier et donc, c'est ça.

1650 Alors, bon, vous avez également pu voir notre intérêt, en fait, à participer aux audiences du BAPE dans le projet Matawinie. On y voit de grandes similitudes, tout d'abord en lien avec les enjeux soulevés par le projet routier. On parle de deux projets qui visent les mines à ciel ouvert, nécessairement, mais également, ce qui est particulièrement frappant, c'est que les deux projets, les deux compagnies, en fait, se revendiquent comme faisant partie de la solution à la lutte aux changements climatiques. Donc, c'est vraiment à cet égard... bien, sous cet angle-là que nous, on a creusé notre mémoire, comme vous avez pu le voir.

1660 Il faut dire, en fait, que ce qu'on retient en gros de l'étude d'impact du promoteur Nouveau Monde Graphite, c'est vraiment cette espèce de cassure là dans la traçabilité de son impact sur l'environnement, sur la crise climatique. On semble vraiment limiter l'analyse des impacts du projet vraiment aux limites mêmes du site d'exploitation. On le sait, là, le promoteur qui se targue d'être la première mine à ciel ouvert 100 % électrique au monde, là, on s'entend, après les cinq premières années d'exploitation, comme il le souligne, mais nous, on voit au-delà de cela. On souhaite, en fait, que vous saisissiez l'occasion pour exiger davantage d'informations sur les impacts qui vont

1665 être commis en aval de cette exploitation-là du gisement et de la première transformation sur le site, s'il y a, pour arriver au concentré.

1670 On comprend, là, qu'il y a toute la question après ça de, en fait, la nature même du monde économique dans lequel on vit puis qu'après ça, bien, la compagnie n'est plus responsable du minerai, en fait, une fois qu'elle l'a vendu. Mais on pense que c'est un argument un peu trop simpliste, là, à la lumière de la crise climatique à laquelle on fait face.

1675 On le sait, là, tout projet d'exploitation de cette ampleur-là va entraîner, bien, en fait, participe à la poursuite de notre transition, si on peut dire, énergétique vers des substances plus sobres en hydrocarbures, des combustibles plus sobres en hydrocarbures, cependant, il n'en demeure pas moins que les compagnies minières, même si elles oeuvrent dans l'extraction de minerais qui peuvent éventuellement entrer dans la composition de batteries au lithium-ion ou autres sources d'énergie renouvelable ou de transition, ça reste quand même préoccupant parce qu'on le sait, une mine, ce n'est pas durable par définition même, et nous, c'est vraiment à ce titre-là qu'on vous encourage à exiger du promoteur davantage d'informations pour les impacts qui vont découler dans les prochaines étapes du cycle de vie, en fait, du minerai.

1685 Donc, c'est vraiment ça. En fait, on est curieux de voir jusqu'où le Bureau d'audiences publiques va pouvoir aller dans cette recherche d'information là, mais on fonde de bons espoirs quand même que vous puissiez au moins davantage détailler, là, notamment les... on l'a vu dans le bilan de gaz à effet de serre du promoteur, il y a une ligne qui est indiquée : « Gaz à effet de serre émis par le transport du concentré ». C'est, à notre sens, des informations qui mériteraient d'être détaillées davantage : comment on est arrivé à ces chiffres-là? Qu'est-ce que ça représente? Est-ce que c'est simplement d'amener le minerai jusqu'au port de, je ne sais pas, moi, Sept-Îles ou autres? Est-ce que ce n'est pas plutôt l'ensemble des gaz à effet de serre qui vont être émis tout au long de la chaîne de transformation du minerai?

1695 On en doute, mais, en tout cas, moi, j'ai regardé l'étude d'impact d'un bout à l'autre, je n'ai pas vraiment réussi à trouver où c'était détaillé. Ça mériterait, à mon sens, de l'être.

1700 Donc, voici pour, je vous dirais, c'est un peu ça notre orientation générale. Il y a, suite à ça, des recommandations en lien avec le climat, qu'on vous soumet. On le sent, là, il y a un grand emballement pour l'extraction de la part des gouvernements, tant au provincial qu'au fédéral, pour l'extraction des minerais critiques et stratégiques. Nous, on n'est vraiment pas contre la lutte aux changements climatiques, au contraire, c'est ce qu'on revendique, mais on souhaite que ça se fasse de manière transparente, qu'on puisse avoir vraiment une meilleure traçabilité des impacts des mines canadiennes, leur contribution au système globalisé dans lequel on se retrouve à l'échelle mondiale.

1705 Si on a, au final, une batterie qui va rentrer dans une... peu importe dans quel véhicule, ou
autres biens de consommation, c'est important de savoir c'est quoi la composition d'où viennent
les autres minéraux aussi. On ne peut pas simplement se targuer d'avoir les meilleures normes
environnementales dans ces biens-là sans pour autant jouer notre rôle pour assurer une meilleure
1710 traçabilité, une meilleure transparence de l'impact global des batteries. Ça commence par nous,
notre contribution à l'échelle, bien, provinciale.

Donc voici. Et donc, c'est ça, puis il y a aussi toute la question de l'impact même, l'empreinte
écologique même des véhicules qui vont être utilisés, les véhicules électriques. Le promoteur, en
allant sur la... en jouant sur le sentiment, la fibre patriotique du 100 % électrique semble aussi
1715 évacuer l'impact même environnemental que cause la grosse machinerie électrique de son projet.
En faisant la comparaison en utilisant les gaz à effet de serre émis en remplacement, c'est certain
qu'on a un gain environnemental, mais on ne tient pas compte de l'ensemble des impacts
environnementaux qui découlent de l'extraction du minerai qui rentre dans la composition des
batteries des véhicules et autres machineries sur son site.

1720 Et on s'entend qu'ils ne seront pas créés à partir du graphite de Saint-Michel-des-Saints, la
mine va être en exploitation. D'où vient ce minerai-là et voici ce qui rentre dans la composition des
batteries sur le site. Voici les questions qu'on vous invite à aller creuser.

1725 Sinon, c'est ça. Puis après ça, c'est toute l'empreinte des biens qui seront créés découlant
de cette extraction-là à la base. Est-ce que le promoteur a des ententes avec certaines
entreprises? Est-ce qu'on sait si, finalement, le graphite va plutôt servir à entrer dans la
composition de batteries de cellulaires ou d'ordinateurs ou de biens électroniques comme ça qui,
en fait, qui participent à une culture de surconsommation d'obsolescence programmée? On ne le
1730 sait pas, il n'y a rien qui nous l'indique. Ce serait intéressant d'aller creuser à ce niveau-là.

Et il y a tout un volet aussi sur la protection de l'eau. D'entrée de jeu, bien, on a pris
connaissance du mémoire de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine qui a très fouillé
en détail à ce niveau-là, ça fait qu'on fait, on donne, en fait, on... dans le fond, on donne notre
1735 appui à fond à toutes ces questions-là qui sont soulevées par Québec meilleure mine, mais nous,
c'est surtout au niveau de la publicité, de la publication des données en lien avec l'impact sur l'eau.

On se rend compte qu'au Québec, en ce moment, il y a comme une espèce de culture du
silence de l'inconnu, en fait, sur l'impact des grandes entreprises sur l'eau. À défaut d'avoir des
1740 politiques plus fortes au niveau de la publicité, des informations, on vous invite à aller chercher un
engagement de la part du promoteur à cet égard-là, publier de manière récurrente... de toute
manière, il y a des suivis qui doivent être faits, même pour les fins de restauration minière sur
l'impact du projet sur l'eau, mais on invite, en fait, le BAPE à demander au promoteur qu'il publie

1745

ces données-là. C'est vraiment ça, c'est pour l'information du public, finalement, l'eau c'est un bien commun et on sent qu'il y a un grand laisser-aller de la part de l'État québécois à cet égard-là.

1750

Je vous ai cité l'exemple de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue, que ça lui a pris quatre ans de procédures judiciaires, de demandes d'accès à l'information, de révisions devant toutes les commissions pour avoir accès à ces informations-là. Donc, pour ne pas répéter – puis ça, c'est en Abitibi, mais c'est encore une fois avec des promoteurs miniers, forestiers et autres grandes industries – on vous invite à regarder ça.

1755

Donc, ça fait à peu près le tour, sinon tout est là. On a fait ça assez succinct, mais vous avez bien vu que c'est des enjeux un peu communs à ce qui va être soulevé dans le BAPE du projet routier. Donc, nous, c'est très intéressant de voir comment on va pouvoir accès à ces informations-là.

1760

Mais, en terminant, c'est ça, je vous relis les dernières lignes :

« Nous sommes d'avis qu'aucun projet minier, qu'il vise ou non l'exploitation de minéraux critiques et stratégiques au nom de la transition énergétique ne sauraient passer outre la nécessité de répondre adéquatement aux questions légitimes qu'on soulève parce que l'urgence d'agir face à la crise climatique ne peut, en aucun cas, servir de prétexte pour tourner les coins ronds et éviter qu'on s'assure qu'un projet d'une telle ampleur ne contribue pas plutôt à aggraver la crise écologique, climatique et sociale qui menace nos sociétés plus que jamais. »

1765

Je vous remercie de votre attention puis si vous avez des questions – je ne sais pas combien de temps qu'il nous reste, je n'ai pas l'habitude de faire ça court, ça fait que je vous remercie.

1770

LA PRÉSIDENTE :

1775

Non, c'est bon. Vous avez respecté votre temps. Merci beaucoup d'avoir participé à nos travaux. Moi, j'avais juste une question, en fait, je voulais juste être certaine que j'avais bien compris. Donc, là, vous questionnez en fait la stratégie de transition liée à l'usage du graphite, de nouveau graphite extrait. Dans le fond, je voulais savoir, le 100 % électrique sur le site seulement, vous, vous avez calculé que ce serait plutôt 26 %. Ça, c'est si on calcule donc les transports en aval de la marchandise extraite. C'est bien ça?

1780

M. RODRIGUE TURGEON :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1785

C'est dans le fond la grande différence entre le 100 et le 26?

M. RODRIGUE TURGEON :

1790

Oui, en fait, on a vraiment seulement utilisé le tableau de l'annexe 4.1, en fait, je crois ou c'est le Tableau 4.1 ou 4.2, le bilan des GES émis. Mais, tu sais, encore une fois, 100 % électrique, ça reste... simplement avec la mesure des gaz à effet de serre, puis on ne tient pas compte des autres impacts environnementaux, même qui découlent de l'utilisation des batteries, d'où proviennent ces minerais-là qui rentrent dans la composition des véhicules, c'est une autre question puis le transport n'est pas vraiment détaillé, comme mesure. C'est le transport jusqu'où? Est-ce que c'est le transport jusqu'au port? Est-ce que c'est le transport jusqu'à la dernière transformation? C'est ça, oui, vous l'avez bien cerné, oui.

1795

LA PRÉSIDENTE :

1800

C'est bien, parfait. Puis au niveau du cycle de vie, donc avez-vous étudié des choses comme le recyclage des batteries ou l'augmentation, bon, évidemment l'effet sur l'augmentation de la fabrication de nouveaux véhicules. Parce que vous avez pris l'angle du cycle de vie de l'ensemble, là.

1805

M. RODRIGUE TURGEON :

Oui.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Donc, est-ce que vous avez d'autres suggestions pour la commission par rapport à ça?

M. RODRIGUE TURGEON :

1815

Bien, je pense que le cycle de vie, puis au Québec on a des bonnes expertises là-dedans, là, le promoteur pourrait aller consulter, que ce soit le CIREG ou autres agences comme ça qui ont plus d'expertise que moi, qui est un simple juriste en la question, mais ça restait quand même lacunaire dans l'étude d'impact. Je vous dirais que je m'en remettrais aux spécialistes à cet égard-là.

1820

La question du recyclage est très intéressante, des batteries, mais encore mieux que ça, il faut regarder même le recyclage des biens qui ont déjà produits et, comment dire, c'est qu'avant

1825 d'ouvrir une autre mine de minéraux critiques et stratégiques, il faudrait peut-être aussi – puis là, c'est peut-être une question plus large de politique publique, là – mais faire état de tous les minéraux critiques et stratégiques qui se sont retrouvés dans des sites d'enfouissement parce qu'on ne les a pas recyclés de manière préventive.

1830 Donc oui, on peut parler de recyclage des batteries, mais nous, on pense qu'il faut que ce ne soit pas juste le recyclage des batteries qui seront créées, mais celles qui ont déjà été produites. Mais ça, ça déborde, je le sais, le cadre d'analyse de ce projet-là, mais ça, c'est notre problème, c'est qu'on y va toujours projet par projet. Mais quand on voit sur le territoire la multiplication des projets de minéraux critiques et stratégiques, je me demande c'est quand qu'on va pouvoir poser des grandes questions larges là.

1835 Je vous souligne, d'ailleurs – bon, vous voyez, on est capables de fournir des documents cohérents, intelligents, mais on n'a pas été invités par le gouvernement du Québec à participer à sa réflexion sur les minéraux critiques et stratégiques. On est demeurés disponibles, on a des bons contacts avec le gouvernement quand même par ailleurs, mais il y a ce... en tout cas, on n'a peut-être pas la légitimité ou la réputation de la Coalition Québec meilleure mine, mais pour nous, les groupes locaux en Abitibi qui réfléchissent sur ces questions-là, on n'est jamais invités à ces tables-là, donc c'est la raison aussi pour laquelle on... bien, on ne vous instrumentalise pas, là, mais on profite de la tribune pour poser la question.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aime l'utilisation du mot, très honnête.

1850 **M. RODRIGUE TURGEON :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1855 Pour moi, bien, moi, ça complète mes questions. Mon collègue, monsieur Locat, en aurait pour vous.

M. RODRIGUE TURGEON :

1860 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

1865 Oui, j'aurais une question, c'est concernant la recommandation numéro 3 que vous avez
faite dans votre document. Je vais juste la relire ici pour le bénéfice de nos auditeurs, vous dites
ici :

1870 « Inclure dans l'étude d'impact un chapitre sur les empreintes environnementales,
climatiques et sociales relatives aux cycles de vie des biens qui seront éventuellement produits à
partir du minerai extrait du site. »

1875 Est-ce que, pourquoi est-ce qu'on se limiterait seulement aux minerais dans le monde qui
nous entoure? On pourrait peut-être poser la question sur l'usage de l'hydroélectricité? Quelqu'un
peut en faire en quelque part dans la chaîne d'utilisation où là peut-être qu'il y a une traçabilité qui
est plus ou moins pour l'environnement. Je me demandais jusqu'à quel point c'était applicable ce
genre d'énoncé là?

1880 À moins qu'on vise peut-être des principaux biens qui sont éventuellement créés par les
produits de graphite, mais si on veut aller jusque dans toute la chaîne d'utilisation, évaluation
d'impacts, évaluation des empreintes – je comprends l'intérêt d'une approche intégrale ou intégrée,
mais est-ce que c'est réaliste de penser qu'on pourrait exiger de quelqu'un qu'il fasse une
évaluation des empreintes environnementales de toute la chaîne potentielle d'utilisation d'un dérivé
de ses produits? Est-ce que quelque part, on ne peut pas dire : bien, là, on peut arrêter ou s'il faut
le faire au complet? Et si oui, bien, pourquoi vous ne l'appliquez pas à d'autres produits qui nous
1885 entourent pour lesquels on pourrait demander aussi une traçabilité jusqu'au bout de la chaîne,
incluant le recyclage?

M. RODRIGUE TURGEON :

1890 Bien oui, je suis vraiment d'accord avec vous, là, je pense qu'il faut qu'on... puis c'est toute la
question même de l'efficacité énergétique aussi, là, il faut qu'on multiplie cette traçabilité-là dans
tous les secteurs énergétiques, ce n'est pas simplement dans... puis dans les projets industriels.

1895 Nous, c'est simplement parce que là, on s'adresse à une tribune qui porte sur un projet
minier en lien avec, bien, justement, l'exploitation d'un minerai qui vise à la lutte aux changements
climatiques. Nous, notre question, c'est juste de savoir, il s'en va où, ce minerai-là? Est-ce que la
compagnie a des ententes déjà d'établies? Est-ce qu'elle ne va pas plutôt simplement laisser son
minerai au plus offrant sur le marché puis après ça, justement, la chaîne de traçabilité va être
coupée nette. On veut savoir, nous, c'est quand que la chaîne de traçabilité est coupée. Est-ce que
1900 c'est dès la sortie du minerai du site? Est-ce que c'est au port de Sept-Îles? Est-ce que c'est suite à
la deuxième transformation, je ne le sais pas, moi, en Chine ou en Australie?

1905

Ça semble simplement trop simpliste de dire, parce qu'on exploite une grande mine, la plus grande mine à ciel ouvert au sud du Québec au nom de la transition énergétique que ça légitimise tous les impacts qui vont découler des éventuelles transformations. Que le BAPE soit en mesure d'avoir ces renseignements-là, peut-être pas, je ne le sais pas, mais c'est simplement d'essayer de voir, est-ce que le promoteur en est conscient lui-même?

1910

Puis ça, à notre avis, ça va vraiment démontrer le caractère ou non multinational et la, comment dire, la poigne du promoteur sur réellement l'utilisation future de son minerai. Mais bon, là, on rend dans des grandes théories économiques aussi que je ne suis pas familier, mais nous, on pense que d'avoir une approche intégrée comme ça en lien avec les mines qui veulent exploiter des minéraux critiques et stratégiques, ça doit se faire.

1915

Simplement de poser la question, voir ce que le promoteur a à répondre, c'est déjà beaucoup. On n'a jamais, sinon, l'occasion de leur poser les questions. Même chose avec Sayona Mining qui dit : on va participer à la lutte aux changements climatiques, on va mettre plus de véhicules électriques sur les routes, qu'est-ce qui nous le garantit? On n'a pas d'information à cet égard-là. Ça peut rester simplement des énoncés de principes sans garantie, sans démonstration. Ça fait que c'est plus à ce niveau-là que nous, on pose la question.

1920

Ça fait que la recommandation est peut-être formulée un peu très largement puis qui suppose un gros exercice, mais à la base, c'est juste aussi de demander au promoteur jusqu'où il en est conscient.

1925

LE COMMISSAIRE :

O.K., merci beaucoup.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Turgeon, pour votre contribution à nos travaux puis on vous souhaite une belle journée.

1935

M. RODRIGUE TURGEON :

Oui. Juste une petite question, pour la suite des travaux, dans le fond, moi, je ne suis pas familier, c'est la première fois que je participe. Là, on est au processus d'audience, suite à ça, il va y avoir les questions au promoteur puis ça continue comme ça, le rapport, c'est un peu ça?

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était l'inverse, en fait. C'est que la première partie, c'est la portion des questions avec l'initiateur et les personnes-ressources que la commission invite, puis après il y avait comme un 21 jours entre les deux, puis la deuxième partie, on reçoit les opinions après avoir, justement, fait le tour. Mais nous, la commission d'enquête, on continue à poser encore des questions.

1945

Donc à partir des opinions qu'on a colligées des gens, on continue notre enquête, à questionner les personnes-ressources ou à demander de l'information qui nous semble manquante. Alors, pour les citoyens, à partir d'aujourd'hui, là, dans le fond, on termine la deuxième partie. Il s'agit de suivre nos travaux en ligne, tout est public, là, toutes nos correspondances sont faites sur le site Web.

1950

M. RODRIGUE TURGEON :

Parfait. Bien, merci beaucoup, bonne fin de journée!

1955

LA PRÉSIDENTE :

Bonne fin de journée. Je vais juste maintenant faire le discours de fermeture.

1960

DISCOURS DE FERMETURE

1965

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je remercie les participants de cette séance publique et nous espérons que cette participation à distance a facilité une plus grande diversité de participants.

1970

Alors, ceci met fin à cette deuxième partie de l'audience publique.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1975

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 5 mars 2020 pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à

1980 madame Annie-St-Gelais, coordonnatrice de la commission, car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

1985 La commission d'enquête poursuit donc ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 26 mai 2020 et le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

1990 Le rapport du BAPE inclut entre autres une fiche synthèse courte, un sommaire, le rapport dont le chapitre 2 est consacré à vos préoccupations et une conclusion. Veuillez le lire en fonction de vos intérêts et de vos préoccupations. Les rapports du BAPE font typiquement une centaine de pages, mais cela peut varier en fonction du projet.

1995 Ce rapport comportera des constats et des avis. Un constat porte sur une observation, alors qu'un avis traduit l'opinion de la commission. Un constat réfère donc à l'action de consigner ce que le membre de la commission a vu et entendu et à énoncer les faits qui ont été démontrés au cours de l'enquête, alors que l'avis identifie habituellement une action qui incombe à la personne à qui il s'adresse.

2000 Les participants peuvent suivre nos correspondances avec l'initiateur du projet et les personnes-ressources sur notre site Web.

2005 La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à ce processus public.

2010 J'aimerais remercier également l'ensemble de l'équipe de la commission, donc mon collègue commissaire Jacques Locat, les analystes Julie Crochetière et Stephan Demers, l'analyste stagiaire William Ouellet-Rioux, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Annie St-Gelais, la conseillère en communications Julie Olivier, l'agent de secrétariat Éric Côté, ainsi que le technicien en informatique Raphaël Sioui.

2015 Par ailleurs, je remercie aussi l'équipe technique du Centre des services partagés du Québec pour la prise d'images et de son ainsi que madame Teasdale à la transcription.

Encore merci pour vos contributions pour cet exercice de démocratie participative avec nous et nous vous souhaitons une belle journée.

2020

AJOURNEMENT

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

2025

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

2030

ET J'AI SIGNÉ :

2035



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.